DISCOURS

CONTRE LA TRANSUBSTANTIATION.

Composé en Anglois, Par le Re D. T.

Et Traduit par Lewis Ch.

A quoy on a ajoûté l'Extrait d'une Rubrique, tirée d'un Missel Romain.

****
*****
****
***

A LONDRES,
Par BENOIST GRIFFIN, Imprimeur, demeurant dans le Old Baily.

M. DC. LXXXV.

Alfred Bull Apr. 4, 1914 2/6

DISCOURS
CONTRE LA TRANSUBSTANTIATION.

IL y a deux points principaux, qui font la difference qui eſt entre nous & l'Egliſe Romaine, dans le Sacrement de la Cene du Seigneur, l'une des deux Inſtitutions poſitives de la Religion Chrétienne : Le prémier, Touchant la Doctrine de la Tranſubſtantiation, ſur quoy ils croient, ſans pourtant en être aſſurés, qu'ils ont l'Ecriture & les Paroles de nôtre Sauveur pour eux. Le ſecond, Touchant l'adminiſtration de ce Sacrement au Peuple ſous les deux Eſpeces, ſur quoy nous ſommes certains, que nous avons l'Ecriture & l'Inſtitu-

tion de nôtre Sauveur pour nous, & celà si clairement que nos Aversaires même ne le denient pas.

Je traiteray icy du premier de ces points, & tâcheray de montrer, contre l'Eglise Romaine, *qu'en ce Sacrement, il ne se fait point de changement des Elemens du Pain & du Vin, au Corps & au Sang naturel de Christ*, ce Corps qui est né de la Vierge Marie, & a souffert sur la Croix; Car c'est ainsi qu'ils expliquent ce mot Barbare, Transubstantiation.

Avant que de m'engager dans cét Argument, je ne puis m'empêcher de remarquer l'assurance effrontée de nos Aversaires, qui nous imposent une tâche si déraisonnable, qu'est celle de disputer sur un sujet appartenant aux sens; chose contre laquelle Aristote a depuis si long temps prononcé.

On trouveroit avec justice fort étrange si un homme écrivoit un

livre

ſivre pour prouver qu'un œuf n'eſt pas un Elefant, & qu'une balle de mouſquet n'eſt pas une pique, il eſt tout auſſi étrange qu'on nous oblige de ſoûtenir par un long diſcours, que ce que nous voyons, ce que nous touchons, & ce que nous goûtons être du pain eſt du pain, & non pas *le corps d'un homme*, & que ce que nous voyons & ce que nous goûtons être du vin, eſt du vin & non pas *du ſang* : Et ſi cette évidence ne peut paſſer pour ſuffiſante ſans aucunes autres preuves, je ne voy pas pourquoy qui que ce ſoit, qui a aſſés de hardieſſe pour le faire, ne peut pas auſſi bien nier quelque choſe que ce ſoit, être ce que tout le monde voit qu'elle eſt, ou affirmer quelque choſe que ce ſoit, être ce que tout le monde voit qu'elle n'eſt pas ; & celà ſans aucune poſſibilité d'être convaincu du contraire. De ſorte que l'af-

faire de la Transubstantiation n'est pas une Controverse de l'Ecriture contre l'Ecriture, ou de la Raison contre la Raison, mais un Attentat contre le sens visible de l'Ecriture, & contre tous les Sens & la Raison des Hommes.

C'est une fausseté évidente par elle même, & il n'y a point de Doctrine ni de proposition dans le Monde qui soit plus clairement veritable que la Transubstantiation est clairement fausse, & s'il étoit même possible qu'elle fût veritable, ce seroit la plus denaturée & pernitieuse verité du monde, parce qu'elle ne pourroit souffrir qu'aucun autre chose fût veritable. C'est comme l'Eglise Romaine, qui veut à toute force faire toute l'Eglise Chrêtienne, & ne veut qu'aucune autre Societé de Chrêtiens en puisse être aucune partie: ainsi si la Transubstantiation est veritable en quelque maniere, elle l'est

dans

dans toutes ſes parties ; car elle ne peut pas être veritable à moins que nos ſens & les ſens de tout le Genre humain ſe trompent ſur ce qui fait leur propre objet, & ſi celà eſt veritable & certain, aucune autre choſe ne le peut être ; car ſi nous ne ſommes pas certains de ce que nous voyons, nous ne pouvons être certains de rien.

Neantmoins malgré tout celà, il y a une ſorte de gens dans le monde ſi delaiſſés & abanbonnés de Dieu à l'efficace de leurs erreurs, que de croire tout de bon ce groſſier & palpable menſonge, & en impoſer la croiance à tous les Chrêtiens, ſous d'auſſi rudes peines que celles d'une mort temporelle & de la damnation eternelle. Et ainſi pour détromper, s'il ſe peut, ces pauvres âmes, il ſera neceſſaire d'examiner les pretendus fondemens d'une ſi fauſſe Doctrine, & d'en mettre au jour la monſtreuſe abſurdité.

Et

Et pour bien traiter cette matiere j'y procederay methodiquement de cette sorte.

1. Je peseray les pretendus fondemens & les raisons de l'Eglise Romaine pour cette Doctrine.

2. Je produiray nos objections contre ladite Doctrine. Si je montre qu'ils n'ont pas le moindre fondement pour la soutenir, & que nous avons des objections invincibles contre elle, tout homme sera non seulement excusé de ne pas croire cette Doctrine, mais aura juste sujet de croire le contraire.

Premiérement je veux considerer les pretendus fondemens & les raisons de l'Eglise Romaine pour cette Doctrine, qui se reduisent necessairement à une ou plusieurs de ces cinq. Ou, 1. à l'Authorité de l'Ecriture, ou, 2. à la Perpetuité de la Croyance de cette Doctrine dans l'Eglise Chrêtienne, comme une marque évidente qu'on

a

a toûjours entendu & interpreté ces paroles de nôtre Sauveur, *cecy eſt mon Corps* en ce ſens. Ou, 3. à l'Authorité de l'Egliſe d'aujourd'huy à faire & declarer de nouveaux Articles de Foy. Ou, 4. à la neceſſité abſolue d'un changement comme celuy-cy dans le Sacrement, pour la conſolation & l'utilité de ceux qui reçoivent ledit Sacrement. Ou, 5. pour élever le pouvoir des Prêtres, en leur attribuant l'hauthorité de faire un ſi grand miracle.

I. Ils pretendent avoir l'authorité de l'Ecriture pour cette Doctrine, dans ces paroles de nôtre Sauveur, *cecy eſt mon Corps.* Pour montrer donc le peu de fondement de cette pretention, je tâcheray de prouver ces deux choſes.

1. Qu'il n'y a nulle neceſſité d'entendre ces paroles dans le ſens de la Tranſubſtantiation.

2. Qu'on a beaucoup de raiſon de les entendre autrement.

Premierement je prouve qu'il n'y a nulle neceſſité d'entendre ces paroles dans le ſens de la Tranſubſtantiation.

S'il y en a quelqu'une, ce doit être pour l'une de ces deux raiſons. Ou parce qu'il ny a point d'expreſſions figurées dans l'Ecriture, ce que perſonne n'a encore dit, que je ſçache; ou parce qu'un Sacrement n'admet point de figures, ce qui ſeroit fort abſurde, puis qu'il eſt de la nature même du Sacrement de repreſenter & conferer quelque grace ou bien inviſible, par un ſigne ou figure exterieure, veu ſur tout qu'on ne peut pas nier, que dans l'inſtitution du Sacrement dont il s'agit, nôtre Seigneur ſe ſert d'expreſſions figurées, & de pluſieurs paroles qu'on ne peut prendre à la lettre. Quand il donna la Coupe

il

il dit, *Cette Coupe eſt le Nouveau Teſtament en mon Sang, lequel a eſté repandu pour vous & pour pluſieurs, pour la remiſſion des pechés*; icy d'abord la *Coupe* eſt miſe pour le *Vin* contenu dans la coupe; ou ſi l'on veut prendre les mots litéralement, de ſorte qu'ils puiſſent ſignifier un changement ſubſtantiel, ce ne ſera pas *du Vin*, mais de *la Coupe*; & celà, non pas dans le Sang de Chriſt, mais dans le Nouveau Teſtament ou Nouvelle Alliance en ſon Sang. Outre que ſon Sang eſt dit être répandu pour lors, & ſon Corps rompu, ce qui ne fut qu'aprés ſa paſſion, laquelle ſuivit l'inſtitution & la premiére celebration de ce Sacrement.

Mais qu'il n'y ait nulle néceſſité d'entendre les paroles de nôtre Seigneur dans le ſens de la Tranſubſtantiation, j'en prens à témoin la conceſſion viſible qu'en font un grand nombre des plus ſça-

vans Ecrivains de l'Eglise Romaine sur cette Controverse. (a) Bellarmin, (b) Suares & (c) Vasques, avoüent que Scot le grand Scolastique, a dit que céte Doctrine ne pouvoit être clairement prouvée par l'Ecriture. Et Bellarmin tombe d'accord que celà n'est pas sans preuves, & Suares & Vasques reconnoissent que Durandus en a dit autant. (e) Ochan un autre fameux Scolastique dit expressément que *la Doctrine qui enseigne que la substance du pain & du vin reste aprés la Consecration, n'est ni repugnante à la raison ni à l'Ecriture*; (f) Pierre d'Alliaco Cardinal de Cambray, dit nettement, que la Doctrine qui enseigne que la substance du pain & du vin reste aprés la Consecration, est plus aisée & moins absurde, plus raisonnable, & plus conforme à l'authorité de l'Ecriture. (g) Gabriel Biel, un autre grand Scolastique

(a) *de Euch. l. 3. c. 23.*
(b) *in 3. dis. 49. qu. 75. sect. 2.*
(c) *in 3. part. disp. 180. qu. 75. art. 2. c. 85.*
(e) *in 4. sent. q. 5. & quod l. 4. q. 3.*
(f) *in 4. sent. q. 6. art. 2.*
(g) *in canon. Miss. lect. 40.*

&

& Theologien de leur Egliſe, *déclare* franchement, *qu'il n'y a rien d'exprimé dans l'Ecriture*, qui empêche qu'on ne puiſſe croire, que la ſubſtance du pain & du vin reſte aprés la Conſecration ; c'eſt pourquoy il prouve la croyance de la Tranſubſtantiation par quelque autre Revelation qu'il ſuppoſe que l'Egliſe a euë là deſſus. Le Cardinal (*h*) Cajetan avoüe *que l'Evangile ne dit en aucun lieu que le pain eſt changé au Corps de Chriſt, que nous tenons celà de l'authorité de l'Egliſe*, & il va plus loing & dit, *qu'il n'y a rien dans l'Evangile qui oblige qui que ce ſoit d'entendre ces paroles de Chriſt*, ceci eſt mon Corps, *dans un ſens propre & non pas* metaphorique ; mais que l'Egliſe les ayant entendues dans un ſens propre, elles doivent être expliquées ainſi: leſquelles paroles ont été rayées dans l'Edition Romaine de Cajetan, par ordre du Pape

(h) *in 4. quin. 3. part. q. 75. art. 1.*

Pape Pié V. (*i*) Le Cardinal Cantaremus (*k*) & Melchior (*l*) Canus l'un des meilleurs & des plus judicieux Ecrivains de leur Egliſe, met céte Doctrine parmy celles qui ne ſe trouvent pas ſi expreſſement dans l'Ecriture; je n'en ajoûteray plus qu'un, qui eſt de trés grande authorité dans l'Egliſe, & eſtimé Martyr (*m*) Fiſher Evéque de Rocheſter, qui avouë ingenument que dans les paroles de l'Inſtitution, *Il n'y a pas un ſeul mot d'où l'on puiſſe prouver la veritable preſence de la Chair & du Sang de Chriſt dans la Meſſe*: de ſorte que nous n'avons que faire de ſoutenir ſi fort que céte Doctrine n'a point de fondement certain dans l'Ecriture, puis que nos Averſaires même le reconnoiſſent ſi franchement.

(i) *Ægid. Coninck. de Sacram. q. 75. art. 1. n. 13.*
(k) *de Sacram. l. 2. c. 3.*
(l) *loc. Theolog. l. 3. c. 3.*
(m) *contra captiv. Babylon. c. 10. n. 2.*

Secondement, s'il n'y a nulle neceſſité d'entendre les paroles de nôtre Seigneur dans le ſens de la Tran-

Tranſubſtantiation, je ſuis certain qu'il y a beaucoup de raiſon de les entendre autrement. Soit que nous conſiderions les expreſſions ſemblables dans l'Ecriture, comme quand nôtre Seigneur dit, *Qu'il eſt la Porte, & la vraye Vigne*, ce qui eût fait triompher bien haut l'Egliſe de Rome, ſi l'Ecriture eût dit de même, *cecy eſt mon vray corps*; & pareillement lorſque l'Egliſe eſt appellée *le corps de Chriſt*, le Rocher qui ſuivit les Iſraëlites, eſt dit être Chriſt 1 Cor. 10. 4. *Ils burent de ce Rocher qui les ſuivoit, & ce Rocher étoit Chriſt.* Toutes leſquelles expreſſions & une infinité d'autres dans l'Ecriture s'entendent toûjours dans un ſens figuré, & non pas à la lettre & dans un ſens abſurde. Et l'on ſçait fort bien que dans la Langue Hebraïque les choſes ſe diſent être communement ce quelles ſignifient & repreſentent; n'y

n'y ayant point dans céte Langue une maniere plus propre & plus usitée pour exprimer qu'une chose signifie celà & celà, que de dire qu'elle est celà & celà. Ainsi Joseph expliquant le songe de Pharaon à Pharaon même *Gen.* 41. 26. dit; Ces sept belles jeunes vaches sont sept ans, & les sept beaux Epics de bled, sont sept ans, c'est à dire, ils signifient & representent sept années d'abondance; & c'est ainsi que Pharaon l'entendit, & ainsi que tout homme de bon sens entend de pareilles expressions; Car je ne croy pas qu'un homme de sens, qui n'auroit jamais oüy dire que la Transubstantiation fût fondée sur ces paroles de nôtre Seigneur, *cecy est mon Corps*, se fût jamais imaginé, en lisant l'Institution du Sacrement dans l'Evangile, que nôtre Seigneur eût voulu signifier de telles choses, par ces paroles là, mais il entendroit, qu'il

qu'il auroit voulu dire, ce pain ſignifie mon corps, céte coupe ſignifie mon Sang; & ce que vous voyés que je fais maintenant, faites-le enſuite en memoire de moy: aſſurement il n'entreroit jamais dans la penſée d'un homme, de croire à la lettre, que nôtre Seigneur ſe fût tenu lui même dans ſa main, & qu'il ſe fut donné luy même à d'autres de ſes propres mains.

Ou ſi l'on compare ces paroles de nôtre Seigneur avec l'ancienne maniére de célebrer la Pâque, pratiquée par les Juifs du temps d'Ezra, comme Juſtin Martyr le raporte τοῦτο τὸ πάσχα ὁ σωτὴρ ἡμῶν καὶ ὁ καταφυγὴ ἡμῶν *céte Paſque eſt notre Sauveur & notre refuge*, non qu'ils creuſſent que l'Agneau Paſcal fût ſubſtantiellement changé, ſoit en Dieu leur Sauveur, qui les avoit tirés de la Terre d'Egypte, ou au Meſſie le Sauveur qu'ils attendoient, & qui étoit ſignifié par

par cét Agneau ; Mais cét Agneau qu'ils mangeoient leur representoit & leur remettoit en mémoire la délivrance que Dieu avoit operée en Egypte, en faveur de leurs peres, lors que par l'occision d'un Agneau, & par l'aspersion de son sang sur le dessus de leurs portes, leurs premiers nés avoient été épargnés. Il prefiguroit aussi la délivrance du Messie, l'Agneau de Dieu qui devoit ôter les pechés du Monde.

Et il n'y a rien de plus ordinaire dans toutes les Langues que de donner au signe le nom de la chose signifiée ; Car comme le transport d'un Acte ou Ecrit passé & fait, sous-signé & scellé, est appellé le transport d'un tel bien & l'est en effet, & non pas le simple transport d'un morceau de cire & de parchemain ; mais la *Convoyance* d'un bien réel, aussi veritablement & réellement en tous sens

ſens & à tous égards de la Loy; que ſi la matiére des maiſons & des champs même pouvoit être & étoit actuellement remiſe entre mains : de même auſſi le nom des choſes qui nous ſont conferées dans la Nouvelle Alliance de l'Évangile entre Dieu & l'Homme, ſont donnés aux ſignes & aux ſceaux de céte Alliance. Par le Batême nous ſommes dits être faits participans du S. Eſprit, *Heb.* 6. 4. & par le Sacrement de la Cene, nous ſommes dits *avoir communion* ou être faits participans *du corps de Chriſt* qui a été rompu, & de ſon Sang qui a été répandu pour nous,, c'eſt à dire, des réels bienfaits de ſa mort & paſſion. Et c'eſt ainſi que *S.* Paul parle de ce Sacrement 1 *Cor.* 10. 16. *La Coupe de benediction laquelle nous beniſſons n'eſt elle pas la Communion au Sang de Chriſt? Le pain que nous rompons, n'eſt il pas la Communion au Corps*

de

de Christ ? Or il est toûjours du pain, & il l'appelle toujours de même, v. 17. Car étant plusieurs, nous sommes un seul pain & un seul corps, veu que nous sommes tous participans d'un même pain. L'Eglise Romaine pourroit, s'il luy plaisoit, aussi bien conclure de cecy, que tous les Chrétiens sont changés substantiellement: premiérement en pain, & en suite au corps naturel de Christ par leur participation au Sacrement; parce que par iceluy ils sont dits être un seul pain & un seul corps. Et le même Apôtre dans le Chapitre suivant aprés avoir parlé de la Consecration des élements, les appelle encore, le pain & la coupe en trois versets de suite, *Toutes les fois que vous mangerés de ce pain & que vous boirés de cète Coupe.* v. 26. *Quiconque mangera de ce Pain & boira de cète Coupe du Seigneur indignement* v. 21. *Mais que chacun s'examine*

s'examine ſoy même, & qu'ainſi il mange de ce Pain & boive de cét te Coupe. v. 28. Et nôtre Sauveur luy même aprés avoir dit, *cecy eſt mon Sang du Nouveau Teſtament*, ajoute immediatement, *Mais je vous dis, je ne boiray plus de ce fruit de vigne, juſques à ce que je le boive nouveau avec vous, au Royaume de mon Pere.* C'eſt à dire, qu'il n'en boiroit point qu'aprés ſa Reſurrection, qui étoit le prémier degré de ſon exaltation au Royaume que ſon Pere luy avoit donné, puiſque l'Ecriture nous dit, qu'il mangea & beut aprés ſadite Reſurrection, avec ſes Diſciples; mais ce que je remarque ſur les paroles de nôtre Sauveur, eſt qu'aprés avoir Conſacré la Coupe, & l'avoir donnée à ſes Diſciples pour en boire, il leur dit que déſormais il ne boiroit plus du fruit de vigne qu'il avoit beu alors avec

eux

eux, qu'aprés sa Resurrection. D'où il est clair que c'étoit du fruit de vigne, du veritable vin, que nôtre Sauveur but & communiqua à ses Disciples dans le Sacrement.

De plus; si l'on considere qu'il celebra ce Sacrement avant sa Passion, il est impossible que ces paroles soient entendues à la lettre, *du Corps & du Sang naturel de Christ*, parce que c'étoit *son Corps rompu & son Sang répandu* qu'il donna à ses Disciples, ce qui étant entendu à la lettre, de son Corps naturel rompu, & de son Sang répandu, ces paroles *cecy est mon corps lequel est rompu*, & *cecy est mon sang lequel est répandu* ne pouvoient être veritables, parce que son Corps étoit alors entier & n'avoit point été rompu, & son Sang n'étoit point répandu. Ce ne pouvoit non plus être un *Sacrifice* Propitiatoire (comme ils affirment que ce Sacrement est) amoins

amoins qu'ils ne disent que la Propitiation étoit faite avant que Christ souffrît. Et il est de même impossible que les Disciples entendissent ces paroles à la lettre, parce que non seulement ils voyoient clairement que ce qu'il leur donna étoit du pain & du vin; Mais ils virent aussi clairement que ce n'étoit pas son Corps qui fut donné, mais que ce fut son Corps qui donna ce qui fut donné, non pas son Corps rompu & son Sang répandu, parce qu'ils le virent vivant au même moment qu'ils le contemplerent entier & non percé. Ainsi ils ne pouvoient donc pas entendre ces paroles à la lettre: Et si ils les avoient ainsi entendues, pouvons nous nous imaginer que ses Disciples, qui dans toutes les autres occasions étoient si pleins de questions & d'objections, n'auroient fait aucune difficulté sur ce

sujet?

sujet? non pas même jusques à demander à nôtre Sauveur, comment se peuvent faire ces choses? Qu'ils ne luy eussent pas dit, nous voyons que cecy est du pain, & que celà est du vin, & nous voyons que ton corps est different de tous les deux: Nous voyons que ton Corps n'est point rompu, & que ton Sang n'est point répandu? D'où il ne se peut faire que tout homme qui voudra considerer les choses sans preoccupation, ne voye clairement le peu de raison qu'il y a d'entendre ces paroles de nôtre Seigneur, cecy est mon corps, & cecy est mon sang, dans le sens de la Transubstantiation; & qu'au contraire il y a non seulement forte raison, mais necessité évidente de les entendre tout autrement.

Je passe à montrer en second lieu que cête Doctrine n'est point fondée sur la perpetuelle croyan-

ce

ce de l'Egliſe Chrêtienne, ce que l'Egliſe de Rome prétend vainement, comme une preuve que l'Egliſe a toujours entendu & interpreté les paroles de nôtre Sauveur en ce ſens.

Pour faire voir le peu de fondement de céte prétention, 1. Je montreray par de clairs témoignages des Peres de pluſieurs ſiecles, que céte Doctrine n'étoit pas la croyance de l'Ancienne Egliſe Chrêtienne. 2. Je montreray le temps & l'occaſion qui l'introduiſit, & par quels degrés elle s'eſt accruë & établie dans l'Egliſe Romaine. 3. Je répondray à leur prétendue démonſtration, que celà a toujours été & deu être la conſtante croyance de l'Egliſe Chrêtienne.

Premiérement, je montreray par de clairs témoignages des Peres de pluſieurs ſiécles, plus de cinq cens ans aprés Chriſt, que

que céte Doctrine n'étoit point la croyance de l'Ancienne Egliſe Chrêtienne. Je ne nie pas que les Peres n'exaltent avec beaucoup de raiſon, l'admirable Myſtere & efficace de ce Sacrement, & qu'ils ne parlent ſouvent d'un grand & ſurnaturel changement, fait par la Benediction divine; Ce que nous reconnoiſſons auſſi. Ils diſent à la verité, que les élémens du pain & du vin nous deviennent, par la Benediction divine, le Corps & le Sang de Chriſt: Mais ils diſent auſſi, que les noms des choſes ſignifiées ſont donnés aux ſignes; Que le pain & le vin demeurent encore en leur propre nature & ſubſtance; & qu'ils ſont changés dans la ſubſtance de nos corps; que le corps de Chriſt, dans le Sacrement, n'eſt pas ſon Corps naturel; mais le ſigne & la figure d'iceluy; non pas ce Corps qui fut crucifié, ni ce Sang qui

qui fut répendu ſur la Croix ; & que c'eſt une impieté d'entendre à la Lettre, *manger la chair du Fils de l'homme, & boire ſon ſang*: ce qui eſt directement oppoſé à la Doctrine de la Tranſubſtantiation, & tout à fait incompatible avec elle : Je ne veux avancer icy que peu de témoignages d'entre le grand nombre que j'en pourrois rapporter ſur ce ſujet.

Je commence par Juſtin Martyr, qui dit expreſſement que *noſtre ſang* & *noſtre chair* ſont nourris par la converſion *de cette nourriture* que nous recevons dans *l'Euchariſtie* ; or ce ne peut être le Corps & le Sang de Chriſt, car perſonne ne dira qu'ils ſoient convertis en la nourriture de nos Corps. *Apol. 2. p. 98. Edit. Paris 1636.*

Le 2. eſt Irenée, qui parlant de ce Sacrement, dit *que le Pain qui vient de la terre, recevant l'in-* *Lib. 4. c. 34.*

vocation Divine, n'eſt plus aprés celà du pain commun, mais l'Euchariſtie (ou Sacrement) *conſiſtant en deux choſes, l'une terreſtre, & l'autre celeſte.* Il dit, qu'il n'eſt plus aprés celà du pain commun, mais qu'aprés l'invocation ou Conſecration, il devient le Sacrement, c'eſt à dire, du Pain ſanctifié, conſiſtant en deux choſes, l'une terreſtre, & l'autre Celeſte; La terreſtre eſt le Pain, & la celeſte eſt la benediction Divine, qui par l'invocation ou Conſecration y eſt ajoûtée. Et ailleurs il a ce paſſage, *lors donc que la coupe qui eſt mêlée,* (ſçavoir de vin & d'eau) *& que le pain qui eſt rompu, reçoit la parole de Dieu, il devient l'Euchariſtie du Sang & du Corps de Chriſt, dont la ſubſtance de nôtre chair eſt accrue & conſiſte:* Or ſi ce que nous recevons dans le Sacrement nourrit nos corps, il faut

Lib. 5. c. 2.

faut qu'il ſoit pain & vain, & non pas le Corps & le Sang naturel de Chriſt.

Il y a une autre paſſage remarquable d'Irenée, qui quoy qu'il ne ſe trouve pas dans les Ouvrages qui nous reſtent de luy, a toutefois été conſervé par Oecumenius, en ces termes ; *Lors* (dit-il) *que les Grecs avoient pris des domeſtiques Chreſtiens Catechumaines* (*c'eſt à dire* qui n'avoient pas encore été admis à la Communion,) *& qu'enſuite ils les obligeoient par force à leur dire quelcun des ſecrets des Chreſtiens ; Ces domeſtiques n'ayant rien à dire qui peût ſatisfaire à ceux qui étoient prets de les faire ſouffrir, ſinon qu'ils avoient ouy dire à leurs Maiſtres, que la Communion Divine eſtoit le Sang & le Corps de Chriſt ; Eux croyants qu'elle eſtoit reellement ſang & chair, le declaroient tout de meſme à ceux qui les* Comment. in S. Pet. c. 3.

questionnoient, & les Grecs prenant cecy comme si les Chrestiens le croyoient, & le solemnisoient reellement, le decouvrirent à d'autres Grecs, qui sur celà, mirent Santus & Blandina à la torture, pour le leur faire confesser ; auxquels Blandina répondit hardiment, comment pourroient ils se resoudre à en agir ainsi, eux qui par maniere d'exercice (ou d'abstinance) *ne mangent pas mesme de la chair qu'ils peuvent legitimement manger ?* d'où il paroît, que ce dont on vouloit charger les Chrêtiens, comme si, à la Letre, ils avoient mangé la chair & le sang de Christ dans le Sacrement, étoit une fausse accusation que ces Martyrs nioyent, disant qu'ils étoient si éloignés de celà, que quand à eux ils ne mangeoient point du tout de chair.

Le suivant est Tertullien, qui prouve contre Marcion l'heretique

que, que le Corps de nôtre Sauveur n'étoit pas un pur fantôme, ni une viſion, mais un Corps réel; parce que le Sacrement eſt une figure & image de ſon Corps, & que s'il y avoit une image de ſon Corps, il devoit donc avoir un Corps réel, autrement le Sacrement ſeroit une image d'une image. Voici ces paroles, *Le pain que nôtre Sauveur prit & diſtribua* à ſes Diſciples, il le fit ſon Corps, *diſant, cecy eſt mon Corps; c'eſt à dire l'image ou la figure de mon Corps. Or il n'auroit peu eſtre la figure de ſon Corps, s'il n'avoit pas eu un Corps veritable & réel.* Et diſputant contre les Sceptiques qui nioient la certitude des ſens, il ſe ſert de ce raiſonnement; Que ſi nous doutons de nos ſens, nous pourrons douter ſi nôtre bien heureux Sauveur ne fut point trompé en ce qu'il oüit, ce qu'il vit, & ce qu'il toucha. *Il pourroit, dit-il, avoir*

Adver. Marcionem Lib. 4. p. 571. Edi. Rigalt. Paris 1634.

Lib. de Anima p. 319. *eſté déceu en la voix du Ciel, dans l'odeur de l'oignement dont il fut Oinct pour l'apparcil de ſa ſepulture, & dans le gouſt du vin qu'il conſacra en memoire de ſon Sang.* De ſorte qu'il ſemble que nous devons nous fier à nos ſens, ſur le ſujet même du Sacrement ; & ſi celà eſt vray, la Doctrine de la Tranſubſtantiation eſt certainement fauſſe.

* Edit. Huetii. Origene en ſon * Commentaire ſur le 15. de Saint Matthieu, parlant du Sacrement, dit cecy, *cette nourriture qui eſt ſanctifiée par la parole de Dieu & par la Priere, quand à ce qui eſt en elle de materiel, va dans le ventre & eſt jettée au retrait*, ce que perſonne aſſeurement ne voudroit dire du Corps de Chriſt. Et aprés celà il ajoûte par maniere d'explication, *ce n'eſt pas la matiere du pain, mais la parole qui eſt prononcée deſſus, qui profite à celuy qui mange*

mange dignement le Seigneur, & c'eſt (ſi on l'en croit) *ce qu'il avoit dit touchant le Corps typique & ſymbolique.* De ſorte que la matiere du pain demeure dans le Sacrement, ce qu'Origene appelle le Corps tipique & ſymbolique de Chriſt; & ce n'eſt pas non plus le Corps naturel de Chriſt, qui y eſt mangé, car la nourriture mangée dans le Sacrement, quand à ce qui eſt en elle de materiel, s'en va au ventre & eſt jettée au retrait. Ce témoignage eſt ſi clair ſur ce ſujet, que Sextus de Sienne, ſoupçonne que cét endroit d'Origene a êté changé par les Heretiques.

Le Cardinal du Perron conſent qu'il ſoit attribué à Origene, mais il rejette ſon témoignage, parce qu'il étoit accuſé d'Hereſie par quelques uns des Peres, & dit, qu'il parle comme un Heretique en cét endroit. De

sorte que c'est avec beaucoup de peine qu'on nous laisse ce témoignage. Le même Pere dans ses* Homelies sur le Levitique, parle ainsi, *Il y a aussi dans le Nouveau Testament une lettre qui tue celuy qui n'entend pas spirituellement les choses qui y sont dites ; Car si nous prenons à la lettre ce qui est dit,* SI VOUS NE MANGE'S MA CHAIR, ET NE BEUVE'S MON SANG, cette lettre tue. Témoignage à la verité qui ne tue pas moins, & auquel on ne peut point répondre, si ce n'est à la maniere du Cardinal du Perron, en disant, *il parle en Heretique.*

Cap. 10.

Ep. 63.

Saint Cyprien nous fournit une Epitre toute entiere qu'il écrit à Cecilius, contre ceux qui donnoient la Communion en eau seulement, sans y mettre du vin ; & voici son principal raisonnement contre ces gens là, *Que le Sang*

Sang de Chriſt par lequel nous ſommes rachetés & vivifiés, ne peut pas ſembler eſtre dans la Coupe, lors qu'il n'y a point de vin dans la Coupe, par lequel le Sang de Chriſt eſt repreſenté : Et aprés celà, il dit, *Que contre la Doctrine Evangelique & Apoſtolique, l'eau eſtoit en certains lieux preſentée*, (ou donnée) *dans la Coupe du Seigneur, qui, dit-il, toute ſeule ne peut point ſignifier* (*ou repreſenter*) *le Sang de Chriſt.* Et enfin il nous dit, que *par l'eau*, l'on entend le Peuple ; & par *le vin*, *le Sang de Chriſt eſt ſignifié*, (ou repreſenté,) *mais lors que dans la Coupe, l'eau eſt meſlée avec le vin, le Peuple eſt uni à Chriſt.* De ſorte que ſuivant ce raiſonnement, le vin dans la Coupe Sacramentale, n'eſt point autrement changé au Sang de Chriſt, que l'eau mêlée avec le vin, eſt changée au peuple, qui eſt dit, être uni à Chriſt.

J'en passe plusieurs autres, & viens à S. Augustin, dans le IV. Siecle aprés Christ, & insiste exprés sur son témoignage, à cause de la haute estime, & de l'authorité qu'il a dans l'Eglise Latine. Ce Pere appelle de même les Elemens du Sacrement, *la figure & le signe du Corps & du Sang de Christ.* Dans son Livre contre Adimantus Manicheen, il s'exprime de cette sorte, *Nostre Seigneur n'a point fait difficulté de dire, cecy est mon Corps, quand il a donné le signe de son Corps.* Et dans son explication du troisiéme Pseaume, parlant de Judas que nôtre Seigneur admit à son dernier souper, dans lequel, dit-il, *il recommanda & donna à ses Disciples, la figure de son Corps:* Langage qui seroit maintenant censuré comme Heretique dans l'Eglise de Rome. A la verité il n'a jamais été accusé d'Heresie, comme

Aug. Tom. 6. p. 187. Edit. Basil. 1569.

Enarrat. in Prattom. 8. p. 16.

comme le Cardinal du Perron dit, qu'Origene l'a été, mais il parle auſſi bien en Heretique que jamais Origene l'ait fait. Et dans ſon Commentaire ſur le Pſeaume 98. parlant du ſcandale que le diſcours de nôtre Sauveur cauſa à ſes Diſciples, lors qu'il leur dit, *ſi vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuvez ſon ſang, &c.* Il repreſente nôtre Sauveur leur parlant de la ſorte; *Il faut que vous entendiez ſpirituellement ce que je vous ay dit; vous ne devez point manger ce Corps que vous voyez, ni boire ce Sang qui ſera répandu par ceux qui me crucifieront. Je vous ay recommandé un certain Sacrement, lequel étant entendu ſpirituellement, vous donnera la vie.* Qui a-il de plus oppoſé à la Doctrine de la Tranſubſtantiation, que cecy, que les Diſciples ne devoient pas manger le Corps de Chriſt qu'ils voyoient,

Id. Tom. 9. p. 1105.

voyoient, ni boire le sang qui fut répandu sur la Croix ; mais que tout celà se devoit entendre spirituellement, & à la maniere d'un Sacrement. Car ce Corps là, à ce qu'il nous dit, n'est pas icy, mais dans les Cieux. Dans le Commentaire sur ces paroles, *Vous ne m'aurez pas toûjours*, * *il parle*, dit-il, *de la presence de son Corps ; Vous m'aurez selon ma Providence, selon ma Majesté, & ma Grace invisible, mais selon la chair que le Verbe prit, selon ce qui naquît de la Vierge Marie, vous ne m'aurez point. C'est pourquoy ayant resté pendant quarante jours avec ses Disciples, il est monté au Ciel & n'est point icy.*

* *Id. Tract. 50. in Johan.*

Id. Tom. 2. p. 93. En sa 23. Lettre, *si les Sacrements*, dit il, *n'avoient pas quelque ressemblance avec les choses dont ils sont Sacrements, ils ne seroient point Sacrements ; Or c'est de cette ressemblance qu'ils prennent le plus*

souvent

ſouvent le nom des choſes qu'ils repreſentent ; ainſi comme le Sacrement du Corps de Chriſt, eſt en quelque maniere, & en quelque ſens le Corps de Chriſt, & le Sacrement de ſon ſang, eſt le ſang de Chriſt ; ainſi le Sacrement de la Foy (entendant le Batême) *eſt la Foy*, ſur leſquelles paroles de S. Auguſtin, il y a cette remarquable gloſe dans leur droit Canon. *Le celeſte Sacrement qui repreſente veritablement la chair de Chriſt, eſt appellé le Corps de Chriſt ; mais improprement : d'où il eſt dit, que c'eſt en quelque maniere, & non pas ſelon la verité de la choſe, mais ſelon le miſtere ſeulement de la choſe ſignifiée ; de ſorte que le ſens de celà, eſt, qu'il eſt appellé le Corps de Chriſt, c'eſt à dire qu'il ſignifie le Corps de Chriſt ;* Et ſi c'eſt là la penſée de S. Auguſtin, je ſuis certain qu'il n'y a point de Proteſtant qui puiſſe parler plus clairement

de Conſecrat. diſt. 2. Hoc. eſt.

clairement contre la Transubstantiation : Et dans l'Ancien Canon de la Messe, avant qu'on le changeât pour le faire accorder avec cette nouvelle Doctrine, il est expressément appellé, *un Sacrement*, *un signe*, *une image*, *& une figure du Corps de Christ*. A quoy j'ajoûteray ce remarquable passage de S. Augustin, cité par * Gratian, *Que comme nous recevons la ressemblance de sa mort dans le Batême, de mesme nous pouvons recevoir la ressemblance de sa chair, & de son sang ; afin qu'ainsi, ni la verité ne manque jamais dans le Sacrement, ny les Payens n'ayent aucune occasion de se moquer de nous, parce que nous beuvons le sang d'un homme qui a esté mis à mort.*

* De Consecrat. dist. 2. cap. Verum.

Je ne rapporteray qu'un autre témoignage de ce Pere, mais qui est si clair, qu'il est impossible qu'aucun homme de bon sens, qui

qui eût creu la Tranſubſtantiation, eût peu l'avancer. Il eſt dans ſon traité de la Doctrine Chrêtienne ; là où donnant pluſieurs regles pour bien entendre l'Ecriture ; il met celle cy, ſi, dit-il, *le diſcours eſt un Commandement qui deffend quelque mechanceté ou quelque crime odieux, ou qui nous commande de faire le bien, il n'eſt point figuré ; mais s'il ſemble commander quelque mechanceté, ou quelque crime odieux, ou deffendre ce qui eſt avantageux, & utile à d'autres, il eſt figuré. Par exemple, ſi vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuvez ſon ſang, vous n'avez point la vie en vous. Cecy ſemble commander une mechanceté, & un crime odieux, c'eſt pourquoy c'eſt une figure, qui vous commande de participer à la Paſſion de noſtre Seigneur, & d'imprimer avec plaiſir dans noſtre memoire, que ſa chair a eſte Crucifiée*

Lib. 3. Tom. 3. p. 53.

fiée & percée pour nous. De sorte que selon la meilleure maniere que S. Augustin nous donne d'Interpreter l'Ecriture, manger la chair de Christ, & boire son sang, à la lettre, auroit été une grande impieté ; & ainsi cette expression doit être entenduë figurativement : non pas comme le Cardinal du Perron le voudroit, seulement par opposition à manger sa chair & boire son sang, sous l'apparence grossiere de chair & de sang ; mais par opposition au veritable manger & boire son Corps & son Sang naturel, sous quelque apparance que ce soit. Car S. Augustin ne dit pas, cecy est un discours figuré, par lequel on nous commande de nous repaître réellement du Corps & du sang naturel de Christ, sous les especes du pain & du vin, comme le Cardinal voudroit l'entendre ; veu qu'alors

lors le Diſcours ſeroit litteral & non pas figuré : Mais il dit, c'eſt ici un diſcours figuré, par lequel l'on nous commande de nous repaître ſpirituellement de la ſouvenance de ſa Paſſion.

A ces témoignages, je n'en ajoûteray que 3 ou 4. des deux Siecles ſuivans.

Le premier eſt de Theodoret, qui parlant de la Prophetie de Jacob touchant nôtre Sauveur, *Il a lavé ſes veſtemens dans le vin, & ſes habits dans le ſang de la grape,* Gen. 49. 11. dit ces mots ; *comme nous appellons le fruit myſtique de la vigne* (c'eſt à dire, le vin dans le Sacrement) *apres la Conſecration, le ſang du Seigneur, ainſi luy* (c'eſt a dire Jacob) *appelle le ſang de la vraye vigne,* (c'eſt à dire de Chriſt) *le ſang de la grape :* Or le ſang de Chriſt n'eſt pas litteralement, mais ſeulement figurativement le ſang de la grape, & dans le même ſens qu'il Dialog. 1.

est dit être la veritable vigne; ainsi donc le vin dans le Sacrement, aprés la Consecration, est en semblable maniere, non pas litteralement, mais figurativement le sang de Christ. Il explique cecy dans la suite, disant, *que nôtre Sauveur changea les noms, & qu'il donna à son Corps le nom du symbole ou du signe, & au symbole ou au signe, le nom de son corps. Ainsi aprés s'être appellé luy même la vigne, il appelle le symbole ou le signe, son sang*; de sorte que dans le même sens qu'il s'appella luy même la vigne, il appella le vin, qui est le symbole de son sang, son sang: *Car*, dit-il, *il vouloit que ceux qui participoient aux Divins Mysteres, ne s'arrestassent pas à la nature des choses qui se voyent, mais que par le changement des noms, ils creussent le changement fait par grace*; Car celuy qui appella, ce qui de sa nature n'est qu'un corps, froment, & pain; & s'appella

aprés

aprés luy même la vigne, a honoré les ſymboles du nom de ſon Corps & de ſon Sang, ne changeant point la nature, mais ajoûtant la grace à la nature.

Où l'on voit qu'il dit expreſſement, que lors qu'il appella les ſymboles ou les élemens du Sacrement, ſçavoir le pain & le vin, ſon corps & ſon ſang, il ne fit aucun changement dans la Nature des choſes, mais il ajoûta ſeulement la Grace à la Nature, c'eſt à dire que, par une grace & benediction Divine, il les éleva à une vertu & efficace ſpirituelle & ſurnaturelle.

Le ſecond eſt du même Theodoret, dans ſon ſecond Dialogue, entre un Catholique, ſous le nom d'un Orthodoxe, & un Heretique ſous le nom d'Eraniſte; qui ſoutenant que l'Humanité de Chriſt étoit changée en la ſubſtance de la Divinité, (ce qui étoit

étoit l'Heresie d'Eutiches,) il éclaircit la matiere par cette comparaison, comme, dit-il, *les symboles du Corps & du sang de nostre Seigneur, sont une chose avant l'Invocation du* Prestre, *mais aprés l'Invocation, sont changés, & deviennent une autre chose; ainsi le corps de nôtre Seigneur apres son Ascension, est changé en la substance Divine.* Et que dit le Catholique Orthodoxe à cecy ? en verité il parle justement comme un des Heretiques du Cardinal du Perron, tu es, dit-il, pris dans ton propre filet : *Car les symboles Mystiques apres la Consecration, ne changent point de Nature, mais demeurent dans leur premiere substance, figure & apparence exterieure, & peuvent être veûs & touchez tout comme auparavant.* Il ne nie pas seulement que la figure & apparance exterieure des symboles soit changée, mais

mais méme que leur nature & leur ſubſtance le ſoit ; à prendre le mot de ſubſtance dans ſa plus propre & étroite ſignification : Et il étoit neceſſaire qu'il parlât de la ſorte, autrement il n'auroit pas donné une réponſe pertinente à la comparaiſon preſſée contre luy.

Celuy qui ſuit eſt de Gelaſe, un de leur Papes, qui ſe ſert de la méme inſtance contre les Eutichiens : * Certainement, dit-il, *les Sacremens du Corps & du ſang de nôtre Seigneur que nous recevons, ſont une choſe Divine, de ſorte que par eux nous ſommes faits participans d'une Nature Divine, & toutefois ils ne ceſſent point d'être la ſubſtance & la nature du pain & du vin ; Et certainemet l'image & la reſſemblance du Corps & du ſang de Chriſt, ſont celebrés dans l'action des Myſteres, c'eſt à dire, dans le Sacrement.*

* *Billioth. Patr. Tom. 4.*

ment. Pour faire que cette instance eût quelque force contre les Euticheens, qui tenoient que le Corps de Christ à son Ascension cessa, & fût changé en la substance de sa Divinité, il étoit necessaire de nier, qu'il y eût aucun changement substantiel dans le Sacrement du pain & du vin, au Corps & au sang de Christ ; de sorte que voicy *une authorité infaillible*, un de leurs Papes directement opposé à la Transubstantiation.

Le dernier témoignage que je produiray, est de Facundus, Evêque d'Affrique, qui vivoit dans le sixiéme Siecle : voulant justifier l'expression de quelqu'un qui avoit dit que Christ recevoit aussi l'adoption des enfans : Il raisonne de cette sorte : * *Christ daigna recevoir le Sacrement d'adoption, & quand il fut circoncis, & quand il fut Batisé : & le Sacrement*

* Facund. p. 144. Edit Paris 1676.

crement d'Adoption peut être appellé Adoption, comme le Sacrement de ſon Corps & de ſon ſang, qui eſt dans le pain & le vin conſacré, eſt par nous appellé ſon Corps & ſon ſang: non que le pain, dit-il *ſoit proprement ſon Corps, &, la Coupe ſon ſang, mais parce qu'ils contiennent en eux même les Miſteres de ſon Corps & de ſon ſang. De la vient auſſi que nôtre Seigneur luy même appella le pain & la Coupe benite qu'il donna à ſes Diſciples, ſon Corps & ſon ſang.* Y a-t-il aprés celà aucun homme qui puiſſe croire que ce fût pour lors, ou que c'eût jamais été la Doctrine Univerſelle, & receuë de l'Egliſe Chrêtienne, *que le pain & le vin dans le Sacrement ſont ſubſtantiellement changés au Corps & au ſang naturel de Chriſt.*

Par tous ces témoignages clairs que j'ay rapportés, & d'autres en

en bien plus grand nombre que j'aurois peu rapporter sur le même sujet, je croy qu'il est *évident* & au delà de toute Contradiction, *que la Transubstantiation n'a pas été la perpetuelle croyance de l'Egliſe Chrêtienne* ; & c'est ce qui est reconnu, même par plusieurs Grandes & Illustres personnes de l'Egliſe Romaine. (*a*) Scot reconnoît que cette Doctrine n'a pas toûjours été jugée necessaire d'être crüe ; mais que la necessité de la croire, n'a été qu'en consequence de la Declaration de l'Egliſe, faite au Concile de Latran, sous le Pape Innocent III. Et (*b*) Durand decouvre franchement son inclination, *à avoir cru le contraire, ſi l'Egliſe par ſa determination n'avoit pas obligé les hommes à la croire.*

(*a*) *In Sent. Lib.* 4. *diſt.* 11. *Q.* 3.

(*b*) *In Sent. Lib.* 4. *diſt.* 11. *q.* 3. *n.* 15.

(*c*) *De Euchar. Lib.* 1. *p.* 146.

(*c*) Tonstal Evêque de Durham, avouë aussi, *qu'avant le Concile*

Concile de Latran, on étoit en liberté de croire ce qu'on vouloit ſur le ſujet de la maniere de la preſence de Chriſt dans le Sacrement Et (*d*) Eraſme qui a vêcu, & eſt mort dans la Communion de l'Egliſe Romaine, & qui a été l'un des mieux verſez dans la Lecture des Anciens Peres, avouë *Que ce n'a été que tard, que l'Egliſe à defini la Tranſubſtantiation inconnue aux Anciens, & de nom & de fait.* Et (*e*) Alphonce de Caſtre, dit franchement, *Que quant à la Tranſubſtantiation du pain au Corps de Chriſt, il en eſt fait très-rarement mention dans les Anciens Ecrivains.* Qui eſt-ce donc qui peut s'imaginer que ces Sçavans hommes euſſent voulu avouër, que l'Ancienne Egliſe & les Peres, euſſent ſi peu connu cette Doctrine, s'ils avoient creu que ç'eût été la perpetuelle croyance de l'Egliſe.

(d) *In 1. Ep. ad Corinth. c. 7. citante etiam ſalmerone, Tom. 9. Tract. 16. p. 108.*

(e) *De Hereſi. Li. 8.*

Je m'en vay rendre conte en second lieu du temps precis & de la cause de l'introduction de cette Doctrine, & par quels degrés *elle a cru*, & a été enfin formée en Article de Foy, dans l'Eglise Romaine.

La Doctrine de la Presence Corporelle de Christ, fut premierement inventée à l'occasion d'une dispute touchant le service des Images, contre quoy le Synode de Constantinople, environ l'an DCCL. argumenta ainsi ; Que nôtre Seigneur ne nous ayant laissé aucune autre image de soy-même, que le Sacrement, dans lequel la substance du pain, est l'image de son Corps, nous ne devons point faire d'autres images de nôtre Seigneur.

Pour répondre à cet Argument, le second Concile de Nicée, en l'an 787. declara que le Sacrement, aprés la Consecration, *n'est point*

point l'image & l'Antitype du Corps & du ſang de Chriſt, mais qu'il eſt proprement ſon Corps & ſon ſang ; de ſorte que la Preſence Corporelle de Chriſt dans le Sacrement, fut introduite d'abord pour appuyer le ſervice groſſier des images : & en effet, elle ne pouvoit jamais trouver d'occaſion plus favorable, pour s'introduire, ni être appliquée à meilleure intention.

Et je ne puis m'empêcher *d'obſerver* icy, *avec* qu'elle juſteſſe cela s'accorde avec la Remarque de * Bellarmin, *que jamis aucun des Anciens qui ont écrit des Hereſies, n'a mis cette erreur* (de nier la Tranſubſtantiation) *dans ſon Catalogue, ny qu'aucun d'eux n'a diſputé contre cette erreur, pendant les ſix premiers Siecles.* Ce qui eſt fort veritable, parce qu'il n'y pouvoit avoir d'occaſion alors de diſputer contre ceux qui

*De Euchariſt. Lib. 1. c. 1.

nioient la Transubstantiation, puis que comme je l'ay montré, cette Doctrine n'étoit point encore en être, que parmi les Heretiques Eutichéens, dans les six premiers Siecles,& au deçà : Mais Bellarmin passe outre, & nous dit, *Que les premiers qui revoquerent en doute la verité du Corps du Seigneur dans l'Eucharistie, furent les Iconomaques* (qui rejettoient les Images) *au Concile de Constantinople, aprés l'an 700. Car ils disoient qu'il y avoit une Image de Christ, instituée par Christ luy même* (à sçavoir) *le pain & le vin de l'Eucharistie qui represente le Corps & le sang de Christ: C'est pourquoy depuis ce temps là les Escrivains Grecs, nous avertissent souvent, que l'Eucharistie n'est pas une figure ou image du Corps de nôtre Seigneur, mais son veritable Corps, comme il paroît par le 7. Synode*; ce qui s'accorde trés-exactement

Ibid.

exactement avec la Relation que j'ay donnée de la premiere naiſſance de cette Doctrine, qui commança par la Preſence Corporelle de Chriſt dans le Sacrement, & paſſa enſuite à la Tranſubſtantiation.

Et comme ce fut icy la premiere occaſion d'introduire cette Doctrine parmy les Grecs, cela fit que dans l'Egliſe Latine ou Romaine, Paſchaſe Radbert Moine, & aprés Abbé de Corbie, en fut le premier inventeur, en l'année 818.

Surquoy, outre le témoignage de l'Hiſtoire, nous avons l'aveu de deux perſonnes trés-éminentes dans l'Egliſe Romaine, Bellarmin & Sirmond, qui avoüent en effet, que ce Paſchaſe fut le premier, qui écrivit avec effet ſur ce ſujet : * Bellarmin s'exprime en ces termes ; *Cét Autheur a été le premier qui a écrit ſérieuſement,*

* *De Scriptor. Eccleſ*

& au long, touchant la verité du du corps & du sang de Christ dans l'Eucharistie. Et Sirmond, dit, *Il cummança d'expliquer si bien le sens veritable de l'Egliſe Catholique qu'il ouvrit la porte à tous les autres qui écrivirent aprés*, en fort grand nombre, ſur le même ſujet. Mais quoy qu'il ait pleu à Sirmond, de dire qu'il commença, ou fut *ſeulement* le premier qui expliqua les ſentimens de l'Egliſe ſur ce point ; Il eſt pourtant clair par les Actes qui nous reſtent de ce Siecle là, que ce fut la premiere fois que cette Doctrine fut ſemée dans l'Egliſe Latine, & qu'elle trouva dans ce Siecle là, beaucoup de contradiction, comme j'auray ſujet de le faire voir dans la ſuite. Car Rabanus Maurus Archevêque de Metz, environ l'an 847. raportant les termes de Paſchaſe, par leſquels il avoit exprimé cette Doctrine, nous fournit ce paſſage remarquable,

Invita Paſ. Chaſit.

marquable, touchant ſa nouveauté ; *Quelques-uns*, dit-il, *depuis peu, n'ayans pas un veritable ſentiment touchant le Sacrement du corps & du ſang de nôtre Seigneur, ont dit, que c'étoit icy le corps & le ſang de nôtre Seigneur, qui étoit né de la Vierge Marie, & dans lequel nôtre Seigneur avoit ſouffert ſur la Croix, & étoit reſſeuſcité des morts ; laquelle erreur*, dit-il, *nous avons combattu de toutes nos forces* ; D'où il eſt clair, par le témoignage d'un des plus grands & des plus ſavants Evêques de ce Siecle là, & d'une reputation *éminente* pour la pieté, que ce qui eſt maintenant la vraye Doctrine de l'Egliſe de Rome, touchant le Sacrement, étoit pour lors une erreur, ſemée par quelques perſonnes particulieres, mais qu'elle étoit bien éloignée d'être la Doctrine génerallement reçeuë de ce Siecle là. Et peut-on s'imaginer qu'il ait été poſſible, qu'une

Epiſt. ad Heribaldum 33.

perſonne ſi conſiderable dans l'Egliſe, tant par ſa pieté, que par ſon ſçavoir, eût peu condamner cette Doctrine, comme une erreur & une nouveauté, ſi elle eût été la Doctrine generalle de l'Egliſe Chrétienne, non ſeulement dans ce Siecle là, mais dans tous les Siecles precedens, & qu'il n'y eût point eu de cenſure paſſée contre luy, pour une choſe qui eſt preſentement le grand Article qu'on punît de feu dans l'Egliſe Romaine, & qui paſſe chés eux, pour une des plus grandes & des plus pernicieuſes Hereſie.

Quelques Siecles aprés, en l'année 1059. lors que Berenger eut ſuſcité une nouvelle oppoſition à cette Doctrine, en France & en Allemagne, il fut forcé de s'en dedire, par le Pape Nicolas, & le Concile de Rome, en ces termes, * *que le pain & le vin qui ſont mis ſur l'Autel, aprés la conſecration,*

* *Gratian. de Conſecrat. di-*

tion, ne ſont pas ſeulement le Sacrement, mais le veritable corps & ſang de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, & ſont ſenſiblement, non ſeulement dans le Sacrement, mais en verité, touchez & rompus par les mains du Prêtre, & mâchez & briſez par les dents du Fidelle. Or il ſemble que le Pape & ſon Concile, n'étoient pas alors aſſez habilles pour s'exprimer juſtement ſur cette matiere ; car la gloſe ſur le Droit Canon, dit expreſſement, *qu'amoins que nous n'entendions ces paroles de Berenger* (qui à la verité ſont du Pape & de ſon Concile) *dans un bon ſens, nous tomberons dans une Hereſie, pire que celle de Berenger, car nous ne faiſons point de parties du corps de Chriſt* ; gloſe dont je ne puis imaginer le ſens, à moins que ce ne ſoit cetuy-cy, que le corps de Chriſt, quoy qu'il ſoit veritablement rompu, il n'eſt pourtant

ſtinct. Lanfranc. 2. de Corpor. & ſang. Domini. c. 5. Guitmundus de Sacr am. l. 1. Alger. de Sacram. l. 1. c. 19.

Gloſſ. Decret. de Conſecrat. diſt. 2. in Cap. Ego Berengarius.

pas rompu en parties (car nous ne faisons point de parties du corps de Christ) mais en touts entiers. Or quoy que cette nouvelle maniere de rompre un corps, non pas en partie, mais en touts entiers (ce qui est asseurément la Doctrine de l'Eglise de Rome) puisse peut être paroître raisonnable & de fort bon sens, à ceux qui sont capables de croire la Transubstantiation, cependant à nous qui ne la pouvons croire, elle ne paroît qn'une manie réelle, & une pure extravagance.

Environ 20 ans aprés, en l'année 1079. le Pape Gregoire VII. commença à s'appercevoir de cette absurdité, c'est pourquoy en un autre Concile qu'il tint à Rome, il fit dédire Berenger dans une autre maniere, à sçavoir, **Que le pain & le vin qui sont placés sur l'Autel, sont substanciellement changez en la veritable, propre, & vivante*

* *Valdens. Tom. 2. c. 13.*

vante chair & ſang de nôtre Seigneur Jeſus Chriſt, & aprés la conſécration, ſont le veritable corps de Chriſt, qui nâquit de la Vierge, & qui étant offert pour le ſalut du monde, pendit en la Croix, & eſt aſſis à la main droite du Pere.

De ſorte que depuis le temps que cette Doctrine commença à paroître, qui fut au 2. Concile de Nicée, en l'année 787. juſques au Concile ſous le Pape Gregoire VII. en l'année 1079. on conte prés de trois cens ans, pandant leſquels cette Doctrine fut toûjours conteſtée, & le monſtre informe de la Tranſubſtantiation, put à peine être mis dans la forme, en laquelle il eſt maintenant poſé & établi dans l'Egliſe de Rome. Voilà donc un compte exact & clair de la premiere Origine de cette Doctrine, & des differens degrés par leſquels l'Egliſe de Rome l'a enfin formée en Article de Foy. Je

Je viens présentement, en troisiéme lieu, à leur grande demonstration prétendue, *de l'impossibilité que cette Doctrine, si elle eût été nouvelle, eût peu jamais s'introduire dans aucun* Siecle, *& être reçeue dans l'Eglise, & que par conséquant, il faut de toute necessité, qu'elle ait été la perpetuelle croyance de l'Eglise, dans tous les* Siecles; car si elle n'avoit pas toûjours été la Doctrine de l'Eglise, quelque temps qu'on eût pris pour essayer de l'introduire, il y auroit eu de grandes disputes & de grands *troubles* à [illegible] sujet, & tout le monde Chrêtien se seroit soûlevé pour la combattre. Or nous ne pouvons faire voir aucun temps où elle ait commencé à paroître, ny quand c'est qu'on y a fait aucune opposition: Donc elle a toûjours été la Doctrine de l'Eglise.

Monsieur Arnaud, un fort habille homme de France, prétend qu'on

qu'on ne ſçauroit répondre à cette démonſtration. Je m'en vais examiner ſuccinctement ; ſi cela ſe peut ou non.

Et en premier lieu, nous marquons un temps précis & fort vray ſemblable de la premiere Origine de cette Doctrine, vers le commencement du 9. Siecle, quoy qu'elle ne prit point de fermes racines, ni ne fut entierement établie que vers la fin de l'Onziéme ; ce qui à la verité, fut le temps le plus propre qui eût été depuis le commencement du Chriſtianiſme, à mettre au jour une erreur ſi groſſiere ; étant de l'aveu même de leurs propres Hiſtoriens, le plus obſcur, & le plus étrange que l'Egliſe Chrêtienne ait jamais veu, tant pour l'ignorance, que pour la ſuperſtition & le vice. Elle s'introduiſit conjointement avec l'idolatrie, & l'on s'en ſervit pour l'appuyer, ne pouvant avoir de

plus

plus propre support. En effet, quelle Ivroye *ne pouvoit* point semer l'ennemy, pendant une nuit si obscure & si longue, lors qu'une si considerable partie du monde Chrêtien étoit assoupie dans une profonde ignorance, & dans la plus grande des superstitions? Ce qui s'accorde fort bien avec ce que nôtre Sauveur dit luy même dans la Parabole de l'Ivroye, de la naissance des erreurs & des corruptions, dans le Champ de l'Eglise : * *Pendant que les hommes dormoient*, l'ennemy fit son Oeuvre dans la nuit, de sorte que lors qu'ils furent éveillez, ils s'étonnerent comment, & d'où étoit venu cette Ivroye ; Mais étant asseurés qu'il y avoit de l'Ivroye, & qu'elle n'avoit pas été semée dés le commencement, ils conclurent que c'étoit *l'ennemy qui l'avoit fait.*

* *Matth.* 31. 24.

En second lieu, j'ay fait voir qu'on

qu'on s'étoit oppoſé tres-fortement à cette erreur dés ſa naiſſance.

L'ignorance generale & la Superſtition groſſiére de ce Siecle, rendit la plus part des peuples plus amateurs du repos, & plus nonchalants qu'à l'ordinaire, & les diſpoſa à recevoir toutes choſes venans ſous le pretexte de Myſtere de Religion, & ſous l'apparance d'un plus grand reſpect & d'une devotion plus ſinguliere pour le Sacrement, & tout ce qui parût appuyer en aucune maniere le culte des Images, pour lequel en ce temps là, on ſe paſſionnoit extremément. Mais malgré cette nonchalance & cette humeur paſſive du peuple, les perſonnes les plus conſiderables en pieté & en ſçavoir de ce temps là, firent tres-grande reſiſtance à l'encontre.

J'ay nommé Rabanus Archevêque

vêque de Mets, qui s'y oppoſa comme à une erreur nouvellement née, & qui n'avoit encore prévalu que ſur quelque peu de perſonnes. Je puis ajoûter à cét Archevêque, Heribald Evêque d'Auxerre en France, Jean *Scot*, Erigena, & Ratramne, connu communement ſous le nom de Bertran, qui dans ce même temps là, furent employez par l'Empereur Charles le Chauve, pour s'oppoſer à cet erreur croiſſante, écrivirent fort Doctement contre elle, & furent les plus Illuſtres perſonnes, & les plus éminentes en ſçavoir, de tous ces temps là.

Mais parce que Monſieur Arnaud ne veut pas ſe contenter, à moins qu'il n'y ait eu du trouble & du déſordre là deſſus.

Bertran, dans la Preface de ſon Livre, nous dit, que ceux qui ſuivant leurs divers ſentimens, parloient

parloient differemment ſur le Myſtere du Corps & du ſang de Chriſt, n'étoient pas diviſés par un petit Schiſme. En troiſiéme lieu, quoy que pour une plus claire & plus convaincante réponce à cettte prétenduë démonſtration, j'aye bien voulu dénouer ce nœud ; je pouvois cependant ſans tant de peine le couper. Car ſuppoſé que cette Doctrine ſe fût introduite ſans aucun bruit & ſans oppoſition, de ſorte que nous ne peuſſions pas marquer préciſement le temps ni l'occaſion particuliere de ſa prémiere Origine, néanmoins s'il eſt clair par l'Hiſtoire des Siecles précedents pour plus de 500. ans, que ce n'étoit pas l'ancienne croyance de l'Egliſe ; & qu'il ſoit clair auſſi que cette Doctrine a été receue enſuite dans l'Egliſe Romaine, quand même nous ne pourrions pas dire, ni

qu and,

quand, ni commant elle seroit entrée, ce seroit cependant la chose la plus ridicule, & la plus extravagante du monde, de vouloir opposer une démonstration prétendue de raisonnement, à une experiance certaine, & une matiere de fait. C'est là justement la démonstration de Zénon, de l'impossibilité du mouvement, contre Diogene, pendant qu'il se promenoit devant ses yeux. Car c'est entreprendre de prouver qu'une chose est impossible, au temps même qu'on voit qu'elle se fait.

De même, les serviteurs de la Parabole pouvoient avoir démonstré, que l'Ivroye étoit du froment, parce qu'ils étoient asseurez, qu'il n'y avoit eu que de bonne semence semée au commencement, & personne ne pouvoit rendre compte du temps precis, que l'Ivroye avoit été

ſemée ni par qui elle l'avoit été ; & que ſi l'ennemy étoit venu pour le faire, il auroit trouvé de grands obſtacles, & de grandes oppoſitions ; qu'on n'avoit fait aucune reſiſtance pareille, & qu'ainſi il ne pouvoit y avoir d'Ivroye dans le Champ ; mais que ce qu'on appelloit Ivroye, étoit aſſeurement de bon froment. De la même maniere on pourroit démonſtrer, que nôtre Roy, ſa Majeſté de la Grande Bretagne, n'eſt point revenu en Angleterre, ni n'a point été rétabli à ſa Couronne, parce qu'y ayant une ſi grande & ſi puiſſante armée qui étoit en poſſeſſion de ſes Domaines, & conſéquemment engagée par intereſt, de l'empêcher d'y rentrer, il étoit impoſſible qu'il y rentrât jamais, ſans de grands combats, & beaucoup de ſang répandu : Or il n'y a eu rien du tout de celà,

celà ; Donc il n'eſt point revenu, & n'a point été rétabli à ſa Couronne. Et par une pareille ſorte de demonſtration, on pourroit prouver que le Turc n'envahit point la Chrêtienté l'année paſſée, & n'aſſiégea point Vienne ; parce que s'il l'avoit fait, le Roy Tres-Chrêtien qui avoit la plus grande armée de la Chrêtienté ſur pied, l'auroit aſſeurément employée contre luy : Or Monſieur Arnaud ſçait tres-bien qu'il n'a rien fait de celà ; donc ſuivant ſa maniere de démonſtration, la matiere de fait ſi generallement rapportée & creue, touchant l'invaſion du Turc dans la Chrêtienté, & le Siége de Vienne l'année paſſée, n'eſt qu'une pure viſion. Mais qu'on raiſonne tant qu'on voudra, & que l'on faſſe des démonſtrations tant que la tête en fende, & juſqu'à l'infini,

on

on ne prouvera jamais que ce qui eſt certain à preſent, ou l'a été autrefois, ne l'a jamais été; Car de toutes les ſortes d'impoſſibilités, rien n'eſt plus évidemment tel, que de faire, ce qui a été, n'avoir pas été. Toute la raiſon du monde eſt trop foible pour vaincre une ſi grande & ſi invincible difficulté; Et je me ſuis ſouvent étonné qu'un homme d'un ſi grand eſprit, & d'un ſi profond jugement que Monſieur Arnaud, a pû avoir aſſés de pouvoir ſur ſoy, pour s'engager dans une cauſe ſi foible, & qui a tant de fois ſuccombé, ou qu'il ait pû croire la deffendre avec des armes ſi inégales, que ſa demonſtration de raiſonnement, contre l'experiance certaine, & la matiére de fait; choſe (s'il étoit poſſible) d'égale abſurdité à la Tranſubſtantiation qu'il prétend de démonſtrer. Je

Je passe au troisiéme fondement prétendu de cette Doctrine de la Transubstantiation, c'est l'authorité infaillible de l'Eglise d'apresent, de faire & declarer de nouveaux Articles de Foy. A la verité c'est ici le fondement sur lequel les plus Sçavans de leur Eglise ont autrefois reglé, & plusieurs reglent encore à present, leur croyance sur cette Doctrine, qui, comme je l'ay déja fait voir, disent sans façon, qu'ils ne trouvent point de raison suffisante, ni dans l'Ecriture, ni dans la Tradition, pour la croire, & qu'ils ne l'auroient jamais creuë, si la détermination de l'Eglise ne les avoit obligés au contraire. Or si cette Doctrine *est imposée* au monde, purement en vertu de l'authorité de l'Eglise Romaine, & de la Déclaration du Concile, sous le Pape Gregoire VII. ou du Concile de Latran, sous Innocent

cent III. elle eſt donc une viſible innovation dans la Doctrine Chrêtienne, & un Article de Foy nouveau, impoſé au monde Chrêtien. Et ſi quelque Egliſe a ce pouvoir là, la Foy Chrêtienne peut être élargie & changée auſſi ſouvent qu'il plaira aux hommes ; Et ce qui ne fait point partie de la Doctrine de nôtre Sauveur, ou quoy que ce ſoit quelque ridicule & *deraiſonnable* qu'il puiſſe être, peut devenir un Article de Foy, obligeant tous les Chrêtiens à le croire, toutes les fois, que l'Egliſe de Rome trouvera à propos d'imprimer là deſſus, ſon Authorité. Ce qui rendroit le Chriſtianiſme, la choſe du monde la plus incertaine, & la plus vague.

Le quatriéme fondement prétendu de cette Doctrine, eſt la néceſſité d'un changement comme celuy cy, dans le Sacrement, pour

pour la consolation & l'avantage de ceux qui le reçoivent. Or il n'y a aucune raison pour celà, si l'on considere bien la chose ; parce que la consolation & l'avantage du Sacrement dépend de la bénédiction attachée à l'institution. Et comme l'eau dans le Batême, sans aucun changement substantiel fait dans cet élement, peut par la benediction Divine, accompagnant l'institution, être effectuelle pour le lavement du peché, & la Régénération spirituelle : ainsi l'on ne peut donner la moindre raison du monde, pourquoy les élemens du pain & du vin dans l'Eucharistie, ne peuvent pas, par la même benediction Divine, accompagnant cette institution, rendre ceux qui communient dignement, participants de toutes les Consolations & bienfaits spirituels, qui nous y sont

designez,

designez, sans aucun changement substantiel fait dans les élemens ; veu que nôtre Seigneur nous a dit ; *Qu'en verité la chair ne profite de rien.* De sorte que si nous pouvions faire une chose si repugnante & si étrange, que manger la veritable chair naturelle, & boire le sang de nôtre Sauveur ; Je ne voy pas quel plus grand avantage ce nous seroit, que celuy que nous pouvons avoir en participant aux symboles de son corps & de son sang, comme il l'a ordonné, en memoire de luy ; Car l'éfficace spirituelle du Sacrement ne dépend pas de la nature de la chose reçeuë ; supposé que nous recevions ce que nôtre Seigneur a ordonné, & que nous le recevions avec une bonne préparation & disposition d'esprit, mais de la bénédiction surnaturelle qui l'accompagne, & le rend

efficace aux fins pour lesquelles il a été ordonné.

Le 5. & dernier fondement prétendu de cette Doctrine, est pour rehausser la puissance du Prêtre, qui est capable de faire un si grand miracle ; & c'est ce qui est souvent pressé par ces Messieurs avec tant d'orgueil & de faste, comme une instance transcendente de la Sagesse de Dieu, à trouver un moyen si admirable pour élever la puissance & l'authorité du Prêtre ; le rendant capable tous les jours, & autant de fois qu'il le veut, en repetant quelques mots, d'operer ce miraculeux changement. Et (comme ils aiment à parler avec beaucoup d'absurdité & de blaspheme) de faire Dieu luy même.

Ce qui est veritablement prétendre à une puissance au dessus de celle de Dieu ; Car il ne se fait,

fait, ni ne ſe peut faire luy même, ni faire aucune choſe qui implique contradiction, comme le Prêtre fait clairement dans la Tranſubſtantiation, en prétendant de faire un Dieu. Car faire ce qui eſt dêja, & faire dans un certain moment, ce qui a toûjours été, eſt non ſeulement une choſe vaine & frivole, quand la choſe ſe pourroit faire, mais même impoſſible, parce qu'elle implique contradiction.

Mais que diroit-on, ſi aprés tout, la Tranſubſtantiation n'étoit pas un miracle, poſé même qu'elle fût poſſible, & qu'elle fût actuellement operée par le Prêtre ? Car il y a deux choſes néceſſaires à un miracle, qu'un effet ſurnaturel ſoit operé, & que cét effet ſoit clair à nos ſens. De ſorte, que bien qu'un effet ſurnaturel ſoit operé ; toutefois, s'il n'eſt pas clair à nos

sens, il est au regard de toutes les fins & intentions d'un miracle, comme s'il ne l'étoit pas; & ne peut servir de témoignage ni de preuve d'aucune chose, puis que luy même a besoin d'un autre miracle pour en rendre témoignage, & pour prouver qu'il a été operé : Et ni dans l'Ecriture, ni dans les Autheurs Profanes, ni dans l'usage commun d'aucune Langue, nulle chose n'est appellée miracle, qui ne tombe sous la connoissance de nos sens ; un miracle n'étant autre chose qu'un effet surnaturel, manifeste aux sens, la principale fin & dessein duquel est de nous être une preuve sensible, & une conviction de quelque chose que nous ne voyons point : Et cette condition manquant, la Transubstantiation, quoy que veritable, ne sçauroit être un miracle. Elle peut être à la verité fort

fort ſurnaturelle, mais pour tout celà, elle ne peut être un ſigne ni un miracle ; Car un ſigne ou un miracle, eſt toûjours une choſe ſenſible, autrement ce ne peut être un ſigne. Or qu'un changement, tel qu'on le prétend dans la Tranſubſtantiation, ſoit operé, & qu'il n'y en ait neanmoins nul ſigne ni apparance, eſt une choſe fort admirable, mais non pas à nos ſens. Car nos ſens n'apperçoivent point de changement, le pain & le vin dans le Sacrement, demeurants à l'égard de tous nos ſens, tels qu'ils étoient auparavant ; & il n'y a nul lieu de s'étonner qu'une choſe demeure ſelon toutes les apparences, telle qu'elle étoit ; Nous admirons à la verité, lors que nous voyons une choſe étrange faite, mais perſonne n'admire lors qu'il ne voit rien de fait. De ſorte que la

Transubstantiation, s'ils veulent à toutes force qu'elle soit un miracle est un miracle qu'un chacun peut faire, pourveu qu'il ait l'asseurance de soûtenir qu'il le fait quand il le veut, & qu'il ait le bon-heur d'être creu : Et quoy que l'Eglise de Rome magnifie les Prêtres pour ce miracle, qu'ils disent qu'ils peuvent faire chaque jour, & à toute heure, je n'en puis pourtant comprendre la raison : Car quand ce grand Ouvrage (comme ils l'appellent, est fait, rien ne paroît fait, non plus que s'il n'y avoit point de miracle ; ainsi je ne voy point de raison pourquoy un Ministre Protestant, aussi bien qu'un Prêtre Papiste, ne peut pas aussi souvent qu'il luy plaira, faire un semblable miracle, qui selon toutes les apparences n'est point miracle ; Ou pourquoy ne s'en mêlant point

point, ce miracle là ne ſe produiroit pas luy même, car aſſeurément il n'y a rien au monde de plus aiſé, que de laiſſer une choſe être ce qu'elle eſt, & en prononçant quelque mots deſſus, la faire juſtement ce qu'elle étoit auparavant. On peut tous les jours, faire dix milles miracles ſemblables.

Je finis icy la prémiere partie de mon diſcours, qui étoit d'examiner les fondements prétendus, & les raiſons de l'Egliſe Romaine, pour cette Doctrine, & faire voir à toute la terre, leur foibleſſe & leur inſuffiſance.

Je viens en ſecond lieu, à mettre en avant les objections que nous avons contre cette Doctrine, qui auront d'autant plus de force, que j'ay déja fait voir, qu'elle étoit deſtituée de toute authorité Divine, & de

tout autre fondement qui peût raisonnablement la justifier. De sorte que je ne dispute pas icy contre une Doctrine qui a de son côté, une belle probabilité de Révelation Divine, car cela détruiroit toutes les objections, qui ne renverseroient pas manifestement la probabilité d'une telle Révélation. Mais j'attaque une Doctrine, dont la croyance a été imposée aux Chrêtiens, par le seul bon plaisir & la tirannie des hommes, sans aucune authorité de l'Ecriture, & contre toutes les lumieres de la raison & des sens.

Je reduiray nos objections à deux choses.

1. Le scandale infini causé par cette Doctrine, à la Religion Chrêtienne. 2. Sa monstreuse & son Insuportable absurdité.

1. Le scandale infini causé par

par cette Doctrine à la Religion Chrêtienne, & cela pour ces quatre raiſons. 1. La ſtupidité de cette Doctrine. 2. La barbarie réelle de ce Sacrement & de cette céremonie de nôtre Religion, poſant ce Dogme pour vray. 3. Les cruelles & ſanglantes conſequences d'icelle. 4. Le danger d'Idolatrie dont ils ſont aſſeurément coupables, ſi cette Doctrine n'eſt pas véritable.

1. A propos de la ſtupidité de cette Doctrine, il me ſouvient que Ciceron qui étoit un homme de tres-bon ſens, regarde la penſée *de manger Dieu*, comme l'extrémité de la folie, & comme une appréhenſion ſi ſtupide, qu'il ne croit pas qu'aucun homme en pût jamais être capable. *Lors que nous appellons*, dit-il, *les fruits de la terre, Ceres, & le vin, Bacchus, nous ne nous* De nat Deorum. L. 3.

ſervons que du langage commun ; mais croyés vous aucun homme aſſés fou, que de croire que ce qu'il mange eſt Dieu ? Il ſemble qu'il ne pouvoit pas croire qu'une folie ſi extravagante eût jamais entré dans l'eſprit des hommes. Il y a un paſſage ſévére d'Averroes Philoſophe Arabe (qui a vécu aprés que cette Doctrine à été receuë parmy les Chrêtiens) & qui devroit faire rougir l'Egliſe de Rome, *J'ay voyagé*, dit-il, *par le monde, & j'ay trouvé pluſieurs Sectes, mais je n'ay point trouvé de Secte ou de Loy ſi ſotte, que celle des Chrêtiens, car ils croient qu'avec leurs propres dents, ils devorent leur Dieu qu'ils adorent.* C'étoit une grande ſtupidité au peuple d'Iſrael, de dire, *allons faiſons nous des Dieux*, mais c'étoit honnêtement dit, *faiſons nous des Dieux qui marchent devant nous*, en comparaiſon de

Dionyſ. Carthuſ. in 4. diſt. 10. aſt.

l'Egliſe

l'Egliſe de Rome, qui dit, faiſons nous un Dieu afin que nous le mangions. De ſorte qu'aprés tout, je ne puis m'empécher de m'étonner, qu'ils prennent ainſi plaiſir d'expoſer la Foy au mépris de tout ce qu'il y a de gens raiſonnables. Et pour le dire en un mot, la Religion Chrêtienne n'a jamais été ſi horriblement expoſée au mépris des Athées & des Infideles, qu'elle l'a été par cette abſurde & ridicule Doctrine. C'eſt ce qui avoit auſſi été predit, *Que l'homme de peché viendroit avec puiſſance & ſignes, & miracles de menſonges, & en toute ſéduction* & iniquité, avec tous les tours d'adreſſe & jeux de Gobelets, trompeurs & ſeduiſans. Entre leſquels celuy de la Tranſubſtantiation, qu'ils appellent un miracle, & nous une impoſture, eſt un des principaux; de ſorte que tres-probablement ces termes ordinaires aux Joüeurs de Gobelets, de *Hocus Bocus*,

2 *Theſſ.* 2. 10.

Bocus, ne ſont qu'une corruption de ceux, de *Hoc eſt Corpus*, par maniere d'imitation ridicule des Prêtres de l'Egliſe de Rome, dans leur tour de paſſe paſſe de la Tranſubſtantiation. Tant le mépris eſt grand, auquel ils ont expoſé, le plus ſacré, & le plus vénérable Myſtére de nôtre Religion, par leur ſotte Doctrine, & leur prétendu miracle.

2. Le ſcandale n'eſt pas moins grand non plus, ſi l'on conſidére la barbarie de ce Sacrement, admettant que cette Doctrine ſoit véritable. Saint Auguſtin déclare comme je l'ay déja monſtré, qu'à la lettre, *manger la chair du Fils de l'homme*, & *boire ſon ſang*, eſt une grande impiété. Et l'impieté & barbarie de la choſe, n'eſt point diminuée en elle même, mais en apparance ſeulement, pour être commiſe ſous les Eſpéces du pain & du vin; car ils

reconnoiſſent que la choſe ſe fait réellement, & ils croient qu'ils mangent & boivent veritablement la chair & le ſang naturel de Chriſt. Et que peut on faire à ſon amy de plus indigne ? Comment le peut on traiter avec plus de barbarie, qu'en ſe repaiſſant de ſa chair & de ſon ſang vivants ? C'eſt un des plus grands prodiges du monde, qu'il ait jamais pû entrer dans la penſée des hommes, de donner aux paroles de nôtre Seigneur (qui peuvent aiſément recevoir un ſens plus convenable, & le demandent même néceſſairement) une ſignification ſi fort contraire à la raiſon, aux ſens, & à l'humanité même. Si les Anciens Chrêtiens avoient creu une telle Doctrine, nous en aurions ouy parler aux ennemis de nôtre Religion, dans toutes les pages de leurs Ecrits, & ils n'auroient pas

ſouhaité

souhaité de plus grand avantage contre les Chrêtiens, que de leur pouvoir reprocher, les festins qu'ils faisoient de la chair & du sang naturel de leur Seigneur, de leur Dieu, & de leur meilleur amy. Quels triomphes éternels n'auroient ils pas fait sur ce sujet ? Et avec qu'elle asseurance n'auroient ils pas opposé la cruauté pratiquée par les Chrêtiens dans leur Sacrement, à celle de leur Dieu *Saturne*, mangeant ses propres enfans, & à toutes les cruelles & sanglantes cérémonies de leur Idolatrie ? Or puis que les Payens n'ont rien objecté de pareil aux Chrêtiens, n'est ce pas une preuve plus forte que mille autres démonstrations à tout homme sage, que cette Doctrine n'étoit pas cruë en ce temps là.

3. Elle est encore scandaleuse, à cause des cruelles consequences qui

qui la ſuivent, ſi contraires aux Loix viſibles du Chriſtianiſme, & à un des grands buts & deſſeins de ce Sacrement, qui eſt d'unir les Chrêtiens enſemble d'une amour & d'une charité toute parfaite, Que cette même Doctrine a été l'occaſion des plus barbares & ſanglantes tragedies qui ayent jamais été jouées au monde. C'eſt elle qui a été dans l'Egliſe de Rome, le grand Article puni de feu : Et toute abſurde & déraiſonnable qu'elle eſt, il a été maſſacré plus de Chrêtiens pour l'avoir niée, qu'il n'en a peut être été maſſacré pour tous les autres Articles de leur Religion. Et je croy que cette obſervation peut généralement paſſer pour veritable : Que toutes les Sectes ont d'ordinaire plus d'ardeur & plus d'emportement pour les choſes qui ont le moins de raiſon ; ce qui manque aux hommes de raiſon,

son en ces choses là, étant communément suppléé par la rage & la fureur. En effet ils ont eu besoin de se servir de toute leur severité dans cette occasion, car rien qu'une peur cruelle de la mort, n'auroit pû probablement avoir forcé une si grande partie du genre humain, à recevoir une Doctrine si déraisonnable, & si fort contre le bon sens.

O bien-heureux Sauveur, le meilleur amy & le plus grand amateur du genre humain! qui peut s'imaginer que tu aye jamais eu dessein que les hommes se fissent mourir les uns les autres pour ne pouvoir pas croire le contraire à leurs sens; pour ne vouloir pas être persuadés que tu ayes pû faire de la chose du monde la plus horrible & la plus barbare qui se puisse concevoir, le premier devoir, & le principal Mystére de la Religion; pour ne vouloir

vouloir pas flater l'orgueil & la préſomption du Prêtre qui dit, qu'il peut faire Dieu, & pour ne pas ſe ſoûmettre à la folie & à la ſtupidité du peuple qui croit qu'il le peut manger?

4. A cauſe du danger qu'il y a d'Idolatrie, dont ils ſont aſſeurément coupables, ſi cette Doctrine n'eſt pas véritable, & que le changement qu'ils prétendent ne ſoit pas fait dans le Sacrement. Car s'il ne l'eſt pas, ils adorent la creature au lieu du Créateur, Dieu benit éternellement : Or j'ay monſtré que ce changement étoit impoſſible, ou que s'il ſe pouvoit faire, ils ne pouvoient pourtant jamais être certains qu'il fût fait, & que par conſéquent ils ſont toûjours en danger d'Idolatrie. Il eſt clair qu'ils ne peuvent jamais être certains qu'un tel changement ſoit fait, parce que ſelon la détermination

termination expresse du Concile de Trente, cela dépend du dessein & de l'intention du Prêtre, laquelle ne peut être connue certainement, que par Révélation, à quoy on ne prétend point sur ce sujet. Et s'ils sont trompés dans ce changement, par la malice & la mauvaise humeur du Prêtre, qui ne fait Dieu que quand il le juge à propos, il ne faut pas qu'ils pensent s'excuser d'Idolatrie, parce qu'ils ont dessein d'adorer Dieu, & non pas la creature ; Car ainsi les Persiens pourroient être excusés d'Idolatrie, en adorant le Soleil, parce qu'ils ont dessein d'adorer Dieu, & non pas la creature ; Et en effet nous pourrions excuser de même toute l'Idolatrie qui a jamais été au monde, l'Idolatrie n'étant qu'une mépriſe de la Divinité, & sur cette mépriſe, un culte, ou une adoration de quelque

que choſe comme Dieu, qui n'eſt point Dieu.

Outre le ſcandale infini que cette Doctrine cauſe, pour les raiſons que j'ay touchées, les abſurdités monſtreuſes qu'elle renferme, la rendent inſuportable à toute ſorte de Religion. Je ſuis tres-bien informé des fondements de la Religion en général, & de ceux de la Religion Chrétienne en particulier, mais je ne ſçaurois voir comment les fondements d'aucune Religion révélée, peuvent être aſſés forts pour porter le poids de tant & de ſi grandes abſurdités, que cette Doctrine de la Tranſubſtantiation renferme. Et pour rendre cecy manifeſte, je n'inſiſteray pas ſur ces contradictions groſſiéres du même Corps, étant en tant de lieux differents en même temps ; de nôtre Sauveur ſe donnant ſoy même de ſes propres

propres mains à ſes Diſciples, & ſe conſervant cependant toûjours luy même, à luy même, & mille autres encore de la même nature ; Mais pour monſtrer l'abſurdité de cette Doctrine, je feray ſeulement ce peu de queſtions.

1. Si aucun homme a, ou a jamais eu de plus grande preuve de la verité d'aucune Révélation Divine, qu'on en a de la fauſſeté de la Tranſubſtantiation ? A peine pourroit-il y avoir d'Infidelles ſur la terre, ſi tous les hommes avoient la même certitude pour la Religion Chrêtienne, que celle qu'ils ont contre la Tranſubſtantiation, c'eſt à dire, la certitude claire & irréſiſtible des ſens. Celuy qui peut une fois être porté à contredire ou déſavoüer ſes ſens, eſt à bout de ſa certitude ; car de quoy peut on être certain, ſi on ne l'eſt pas de

de ce qu'on voit ? Nos ſens nous peuvent tromper en de certaines circonſtances, mais nous n'avons point de faculté qui nous trompe ſi peu, ni ſi rarement, & quand nos ſens nous trompent, cette erreur là même ne peut être corrigée ſans l'aide de nos ſens.

2. Poſé que cette Doctrine eût été donnée dans l'Ecriture, dans les mêmes termes qu'elle a été décrétée dans le Concile de Trente, par qu'elle plus grande évidence, ou par quel plus fort argument me peut on prouver, que ces termes ſont dans la Bible, que je ne puis prouver à d'autres, que le pain & le vin aprés la Conſécration, ſont toûjours pain & vin ? On ne peut qu'en appeller à mes yeux, pour prouver que de telles parolles ſont dans la Bible ; & n'auray-je pas la même raiſon & la même juſtice, d'en appeller à divers de nos ſens, pour prouver

prouver que le pain & le vin, aprés la Consécration, sont toûjours pain & vin.

3. Sçavoir s'il est raisonnable de penser, que Dieu ait fait une chose partie de la Religion Chrêtienne, qui en renverse la principale preuve exterieure, & la confirmation du tout ? Je veux dire les miracles faits par nôtre Sauveur, & pas les Apôtres, la certitude desquels dépendit d'abord de celle des sens. Car si les sens de ceux qui ont dit qu'ils les virent, ont été trompés, il se peut donc qu'il n'y ait point eu de miracles faits, & ainsi on peut justement douter si cette sorte de confirmation que Dieu a donnée à la Religion Chrêtienne, est assés forte pour la prouver, posé que la Transubstantiation en fasse partie ; puis qu'un chacun a autant de certitude de la fausseté de la Transubstantiation, qu'il en

en a de la verité de la Religion Chrêtienne. Suppoſons donc que la Tranſubſtantiation ſoit partie de la Doctrine Chrêtienne, elle doit avoir la même confirmation que ſon tout, c'eſt à dire, des miracles : Or de toutes les Doctrines du monde, elle eſt ſur tout incapable d'être prouvée par un miracle. Car ſi un miracle étoit fait pour la prouver, on auroit la même aſſeurance de la verité du miracle, que celle qu'on auroit de la fauſſeté de cette Doctrine, c'eſt à dire, la claire certitude des ſens. Or qu'il y ait un miracle pour prouver, que ce qu'on voit dans le Sacrement, n'eſt pas du pain, mais le Corps de Chriſt, on n'a que la ſeule certitude des ſens ; & on a toute la même certitude pour prouver, que ce qu'on voit dans le Sacrement, n'eſt pas le Corps de Chriſt, mais du pain, de ſorte qu'il s'élevera icy une nouvelle

nouvelle controverse, sçavoir si un homme doit plûtôt croire ses sens, rendants témoignage contre la Doctrine de la Transubstantiation, ou rendants témoignage au miracle operé pour la confirmer ; y ayant la même évidence, contre la verité de la Doctrine, qu'il y a pour la verité du miracle : Et alors l'Argument pour la Transubstantiation, & l'objection à l'encontre, ne feront justement que se balancer l'un, l'autre ; par consequent donc la Transubstantiation ne peut être prouvée par un miracle, parce que ce seroit, *prouver à un homme par quelque chose qu'il voit, qu'il ne voit pas ce qu'il voit.* Et s'il n'y avoit point d'autre preuve que la Transubstantiation n'est point partie de la Doctrine Chrêtienne, cecy seroit suffisant, que ce qui prouve l'un, renverse aussi entierement l'autre ; & que les

miracles

miracles qui ſont aſſeurément les meilleures & les principales preuves du Chriſtianiſme, ſont les plus méchantes preuves qu'on puiſſe donner pour la Tranſubſtantiation, à moins qu'un homme ne renonce à ſes ſens, en même temps qu'il s'y fie; Car on ne peut point croire un miracle ſans ſe fier aux ſens, ni la Tranſubſtantiation ſans y renoncer. De ſorte que jamais deux choſes ne furent jointes enſemble plus mal à propos, que la Doctrine du Chriſtianiſme, & celle de la Tranſubſtantiation, car elles tirent de deux differents côtés, & ſont toutes prêtes à ſe détruire l'une, l'autre; puis que la principale preuve de la Doctrine Chrêtienne, qui ſont les miracles, ſe reduit à la certitude des ſens, & que cette preuve eſt clairement & directement oppoſée à la Tranſubſtantiation.

4. Enfin je voudrois demander ce que nous devons croire de l'argument dont nôtre Seigneur se servit, pour convaincre ses Disciples aprés sa Resurrection: que son corps étoit réellement rêsuscité, & qu'ils n'étoient pas trompés par un Esprit, ou par une apparition ? Est-ce un Argument néceſſaire & concluſif, ou non ?

Luc. 24. 38. 39. *Et il leur dit, pourquoy êtes vous troublés, & pourquoy montent des pensées en vos cœurs, voyés mes mains & mes pieds, c'est moy même, car un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyés que j'ay.*

Car si nous supposons avec l'Eglise de Rome, que la Doctrine de la Transubstantiation soit veritable, & qu'il en avoit instruit ses Disciples un peu devant sa mort, d'étranges pensées pouvoient bien monter dans leur cœurs, & ils auroient pû luy dire à luy même, Seigneur, il n'y a que peu de jours

jours que tu nous as enseigné à ne pas croire nos sens, & à croire directement au contraire de ce que nous voyions, sçavoir, que le pain que tu nous donnay dans le Sacrement, quoy que nous le vissions, le touchassions, & le goûtassions être du pain, n'étoit pourtant point du pain, mais ton veritable corps naturel ; & maintenant tu en appelle à nos sens pour prouver que ce que nous voyons à present est ton Corps. Si la veuë & l'attouchement sont une preuve inconteſtable, que les choses sont ce qu'elles paroissent à nos sens, nous avons donc été trompés cy-devant dans le Sacrement ; Et si ils ne le sont pas, nous ne sommes donc pas asseurés maintenant, que c'est icy ton corps que nous voyons, & que nous touchons, mais ce peut bien être du pain sous l'apparance de chair & d'os. Tout comme dans le Sacre-

ment, ce que nous voyions, touchions, & goutions être du pain étoit ta chair & tes os, sous la forme & l'apparence du pain. Cecy posé, il auroit été tres-difficile d'appaiſer les penſées des Apôtres : Car ſi l'argument dont nôtre Seigneur ſe ſervit leur prouvoit certainement, que ce qu'ils voyoient & touchoient étoit ſon corps, ſa veritable chair & ſes os, puis qu'ils les voyoient & les touchoient (ce qui ne ſe peut nier ſans impieté) il prouvoit auſſi fortement, que ce qu'ils avoient veu & reçeu auparavant dans le Sacrement, n'étoit pas le corps & le ſang naturel de Chriſt, mais du pain & du vin réels & véritables ; & qu'ainſi ſuivant le raiſonnement de nôtre Seigneur aprés ſa Reſurrection, ils n'avoient aucune raiſon de croire la Tranſubſtantiation Car ce même raiſonnement par

par lequel nôtre Sauveur prouve la réalité de ſon corps aprés ſa Reſurrection, prouve auſſi fortement la réalité du pain & du vin aprés la Conſecration ; Or eſt il que le raiſonnement de nôtre Sauveur étoit infailliblement bon & veritable, donc la Doctrine de la Tranſubſtantiation eſt indubitablement fauſſe.

Pour concluſion, je diray ſeulement cecy, qu'il y a des Points de Controverſe, entre nous & l'Egliſe Romaine, qui ſont traités avec quelque ſorte d'eſprit & de ſubtilité, mais que celuy de la Tranſubſtantiation n'eſt ſoutenu, qu'à force d'impudence & d'éffronterie.

C'eſt de quoy les perſonnes les plus éclairées de cette Egliſe, ſont devenues depuis un temps ſi convaincües, qu'ils ſeroient à preſent tres-aiſes d'être délivrés d'une ſi odieuſe & ſi ridicule Doctrine.

Mais

Mais le Concile l'a attachée à leur Religion, & en a fait un point necessaire & essentiel à leur croyance, de sorte qu'ils ne s'en peuvent plus défaire quand ils le voudroient ; c'est comme une pierre de moulin au col du Papisme, qui l'abîmera à la fin.

Et quoy que quelques uns des Esprits les plus relevés parmy eux, comme le Cardinal du Perron, & de nos jours, Monsieur Arnaud, en ayent entrepris la défence par de grands volumes, c'est néanmoins une absurdité d'une grosseur & d'une pesanteur si monstreuse, que nulle habileté ni nulle authorité humaine, n'est capable de la supporter, Elle feroit fendre les Pilliers même de Saint Pierre, & demanderoit plus de volumes pour la prouver, qu'il n'en pourroit tenir dans le Vatican.

Je

Je n'aurois à preſent qu'à m'adreſſer au pauvre peuple abuſé de cette Egliſe, s'il leur étoit permis par leur Prêtres, & s'ils oſoient ſe haſarder ſans leur congé, de conſiderer leur Religion, & d'en examiner la Doctrine. *Songés & faites voir que vous êtes hommes*, ne ſouffrés pas plus long-temps qu'on vous conduiſe comme des aveugles, & qu'on vous entraîne par une foy implicite en vos Prêtres, dans une croyance pleine de Contradictions, & ſans aucune raiſon. Songés que c'eſt aſſés, & même trop, de leur laiſſer ravir vôtre argent pour des pardons prétendus, & des reliques contrefaites, & ne permettés pas qu'aucune authorité, ni de Prêtre, ni d'Egliſe, vous perſuade contre tous vos ſens. La credulité eſt aſſeurément une faute, auſſi bien que l'infidelité, & ce-

Luc 24. 38. 39. luy qui a dit, *Bien-heureux sont ceux qui n'ont point veu, & ont creu*, n'a point dit en aucun lieu, *Bien-heureux sont ceux qui ont veu, & n'ont point creu*, Et encore moins, bien-heureux sont ceux qui croient directement tout le contraire de ce qu'ils voient.

Pour finir ce discours, Par ce qui a été dit sur cette matiere, il paroitra, avec combien peu de verité, de raison, & d'égards pour l'interest du Christianisme, nos adversaires disent si souvent, qu'il y a d'aussi forts arguments pour la croyance de la Transubstantiation, que pour la Doctrine de la Trinité ; puis qu'eux mêmes avouënt avec nous, que la Doctrine de la Trinité est fondée sur l'Ecriture, selon l'interpretation qu'en font tous les Anciens Péres, & leur consentement universel ; & que pour leur

leur Doctrine de la Tranſubſtantiation, j'ay montré viſiblement, qu'elle n'avoit aucun fondement ſemblable, & que cela étoit même reconnu par quantité des plus ſçavans de leur Egliſe. Et ayant prouvé comme on a veu, que cette Doctrine de leur Egliſe, étoit deſtituée de toute authorité & de toute inſtitution Divine, les objections que nous faiſons à l'encontre, priſes de la quantité des Contradictions qu'elle contient, tant à l'égard de la raiſon, que des ſens, ſont autant de démonſtrations de ſa fauſſeté; contre quoy ils n'ont rien à mettre dans la balance oppoſée, que l'infallibilité de leur Egliſe, pour laquelle ils ont encore moins de preuves apparentes en l'Ecriture, que pour la Tranſubſtantiation. Mais ils ſont ſi entêtés de leurs innovations & de leurs erreurs, que

plûtôt que de ſouffrir que les Dogmes de leur Egliſe, quelque abſurdes & dépourveus de fondemens qu'ils ſoient, ſoient mis en queſtion ; Et plûtôt que de ne nous pas obliger à recevoir tout ce qui leur plaît de nous impoſer, ils aiment mieux renverſer tous les Articles de la Foy Chrêtienne, & ébranler les fondements même de nôtre Religion. Preuve évidente que l'Egliſe de Rome n'eſt pas la veritable Mere, puis qu'il paroiſt qu'elle aimeroit bien mieux que le Chriſtianiſme fût détruit, que de voir que le point en queſtion fût décidé contre elle.

FIN.

AVERTISSEMENT

Y Ayant icy quelques pages vuides, j'ay creu Lecteur, ne les pouvoir mieux remplir, qu'en te donnant l'Extrait d'une Rubrique qui se trouve au long dans le Missel Romain, pour confirmation de ce qui a dêja été si fortement prouvé dans le precedant discours ; Sçavoir, *que Messieurs de la Religion Romaine, sont dans un perpetuel danger d'Idolatrie, toutes les fois qu'ils adorent l'Hostie, & ne peuvent jamais être asseurez que leur prétendue Transubstantiation soit faite.* Ce témoignage te doit être d'autant plus authentique, qu'on ne le peut regarder que comme celuy de toute l'Eglise de Rome en général, qui à composé ladite Rubrique, pour être la régle Universelle de tous ses

ſes Prêtres. Et afin qu'on ne m'accuſe point d'y avoir rien changé, je te la donne dans ſa Langue Originelle, auſſi bien qu'en François.

Le Miſſel eſt Imprimé ſelon le Decret du Concile de Trente, par le Commandement du Pape Pie V. A Coimbre, Chez Anthoine de Mariz, l'An 1595. Et la Rubrique commence en ces termes, au Titre.

DE

DE DEFECTIBUS in celebratione Missarum Occurentibus.

RUbrica igitur dicit hos defectus contingere posse, vel ex parte materiæ consecrandæ, Vel ex parte formæ adhibendæ, vel ex parte Ministri conficientis: Et si quicquid horum deficiat, scilicet; materia debita, forma cum intentione, & ordo Sacerdotalis in conficiente, non conficitur Sacramentum.

Ex parte materiæ, si desit aliquid, quæ ad ipsam requiruntur. Requiritur enim, ut sit panis triticeus, & vinum de vite, & ut hujusmodi materia consecranda, in actu Consecrationis sit coram Sacerdote.

Etenim

DES MANQUEMENS *qui peuvent arriver dans la celebration des Messes.*

LA Rubrique dit donc, que ces manquemens peuvent arriver, ou du côté de la matiere qui doit être consacrée, ou du côté de la forme qui y est requise, ou du côté du Prêtre qui doit celebrer. Et que le Sacrement n'est point fait si quelqu'une de ces choses manque, sçavoir la matiere dont l'on se doit servir, la forme qui y doit être, l'Ordre Sacerdotal, & l'intention dans celuy qui dit la Messe.

Du côté de la matiere, les manquemens sont, si on oublie quelques unes des choses qui y sont requises. Car il faut que le pain soit de froment, & que le vin soit produit de la vigne; & que cette matiere qui doit être consacrée soit devant le Prêtre, dans l'acte de la Consecration. Car

Etenim si a Lateribus esset non Consecraretur.

Si panis non sit triticeus, vel si triticeus sit admixtus granis alterius generis, in tanta quantitate, ut non maneat panis triticeus, vel sit alioqui corruptus, non conficitur Sacramentum. Si sit confectus de aqua rosacea vel alterius distillationis dubium est an conficiatur.

Rem hic addit Rubrica quæ quamuis Consecrationem Sacramenti non impediat, Deum attamen ab illis adoratum atrocibus adeo injuriis subjicit, ut mirari non satis possit homines hujus Doctrinæ non erubuisse, & ideo a me minime hic prætereundam credidi.

Si Hostia Consecrata dispareat aut vento aut a mure accepta, vel alio animali; aut quocumq; casu, altera jubetur Consecrari & animal occidi & comburi. Ut Credo in piaculum audaciæ tantæ.

Si

Car ſi elle étoit à l'un des deux côtez, il n'y auroit point de Concration.

Si le pain n'eſt pas de froment, ou s'il eſt de froment mêlé avec des grains d'une autre eſpéce, en telle quantité qu'il ne ſoit plus pain de froment, ou qu'il ſoit en quelque maniere corrompu, il ne ſe fait point de Sacrement. Si le pain eſt fait avec de l'eau roſe ou quelqu'autre liqueur, on doute ſi le Sacrement ſe fait.

La Rubrique ajoûte aprés cecy, une choſe, qui quoy qu'elle n'empêche pas la Conſecration du Sacrement, expoſe le Dieu qu'ils adorent, à des opprobres ſi infames, qu'on ne peut aſſés admirer, que ces Meſſieurs n'ayent pas eu honte de cette Doctrine; ainſi j'ay creu la devoir inſerer icy.

Si l'Hoſtie qui eſt conſacrée ſe pert, ou qu'elle ſoit emportée par le vent, ou qu'elle ſoit priſe par une ſouris, ou par quelqu'autre animal, ou qu'elle diſparoiſſe par quelque acci-

Si vinum ſit factum penitus acetum, vel penitus putridum, vel de vuis acerbis, ſeu non maturis expreſſum, vel admixtum tantum aquæ, ut vinum ſit corruptum, non conficitur Sacramentum.

Ex parte formæ defectus ſunt, ſi aliquid deſit ex jis quæ ad integritatem verborum in ipſa Conſecratione requiruntur. Verba autem Conſecrationis, quæ ſunt forma hujus Sacramenti ſunt hæc: Hoc eſt enim Corpus meum; Et hic eſt enim calix ſanguinis mei, novi & æterni Teſtamenti, Myſterium fidei, quī pro vobis & pro multis effundetur in remiſſionem peccatorum. *Si quis autem immimueret vel immutaret de forma Conſecrationis corporis & ſanguinis, & in ipſa verborum immutatione*

accident que ce ſoit, il en faut conſa-
ſacrer une autre, & tuer & brûler l'a-
nimal qui l'a mangée. En expiation
apparemment de ſon crime énorme.

Si le vin eſt aigri, ou s'il eſt gâté entierément, ou s'il eſt fait de raiſins qui ne ſoient pas encore parvenus à une parfaite maturité, ou s'il eſt mêlé de tant d'eau qu'il en ſoit corrompu, il ne ſe fait point de Sacrement.

Les manquemens du côté de la forme ſont, ſi l'on oublie quelques unes des Paroles qui ſont neceſſaires à la Conſecration. Or les paroles de la Conſecration, qui ſont la forme de ce Sacrement, ſont celles cy! *Car cecy eſt mon Corps! Et car cecy eſt le Calice de mon ſang du Nouveau & éternel Teſtament, le Myſtere de la Foy, qui ſera répandu pour vous & pour pluſieurs en remiſſion des pechez.* Que ſi quelqu'un diminuoit ou changeoit la forme de la Conſécration du Corps

& du

immutatione verba idem non significarent, non conficeretur Sacramentum.

Defectus ex parte Ministri, sunt præcipue, intentio ipsius, dispositio animæ ejus, & dispositio Corporis ejus.

Quibus addunt Canones, ut sit Minister Capax, Baptisatus nempè Christianus, & Consecratus sacerdos, a Baptisato Episcopo & Consecrato, qui & in actu Consecrationis Presbiteri vel Ministri supradicti, intentionem habuerit illum Consecrandi. Quod re vera nosci non potest, cùm pendeat pene ad infinitum ab intentione illorum qui sacra usque ad nos administrarunt, ut ipse Gabriel Biel fatetur in compendio canonis Missæ his verbis.

Nullus

& du ſang, & que ce changement de paroles fait, leſdites paroles ne ſignifiaſſent plus la même choſe, il ne ſe feroit point de Sacrement.

Les manquemens du côté du Prêtre ſont principalement, ſon intention, l'état de ſon ame, & la diſpoſition de ſon Corps.

A quoy les Canons ajoûtent, qu'il doit être Miniſtre capable, ou propre à dire la Meſſe; Aſſavoir Chrêtien Bâtiſé, & conſacré Prêtre, par un Evêque qui ait auſſi été Bâtiſé & Conſacré, & qui dans l'Acte de la Conſécration du Prêtre ou du Miniſtre ſuſdit, ait eu intention de le Conſacrer. Ce qui ne peut jamais être ſçeu aſſeurément, étant une choſe qui dépend preſque à l'infini de l'intention de ceux, qui ont adminiſtré les Sacrements juſques à nous, comme le confeſſe même Gabriel Biel, dans l'abrégé du Canon de la Meſſe, en ces mots. *Nul*

Nullus celebrans potest evidenter scire se esse Sacerdotem, quia non potest evidenter scire se fore Baptisatum, aut legitime ordinatum.

De intentione Rubrica sic habet.

Si quis non intendit conficere, sed delusoriè aliquid agere non conficitur Sacramentum.

Item si aliquæ Hostiæ, ex oblivione, remanserint in altari, vel aliqua pars vini; vel aliqua Hostia lateat, cum non intendat Consecrare nisi quas videt.

Item si habeat undecim Hostias coram se, & intendat Consecrare tantùm decem, minusve, non determinans quas, non Consecrat, quia requiritur intentio.

Quoad dispositionem animæ Rubrica

Nul Prêtre qui celebre ne, peut ſçavoir évidemment s'il eſt Prêtre, car il ne peut pas ſçavoir évidemment s'il eſt Bâtiſé, ou s'il a reçeu légitimement l'Ordination.

Quand à l'intention du Prêtre, la Rubrique porte.

Si quelque Prêtre n'a pas deſſein de Sacrifier, & qu'il faſſe ſeulement ſemblant de le faire, il ne ſe fait point de Sacrement.

Il ne ſe fait pas non plus de Sacrement ſi quelques Hoſties demeurent ſur l'autel, ou quelque partie du vin, ou s'il y a quelque Hoſtie cachée; puis que l'intention du Prêtre eſt ſeulement de Conſacrer celles qu'il voit.

Si auſſi le Prêtre à devant luy onze Hoſties, & qu'il ait ſeulement intention d'en conſacrer dix, ou moins; ne déterminant point leſquelles, il ne Conſacre pas, parce que l'intention eſt neceſſaire.

Quand aux diſpoſitions de l'ame

la

brica nullas animæ dispositiones admittit Consecrationem impedientes sed, è contra dicit.

Siquis suspensus, excommunicatus & degradatus celebret conficit Sacramentum, quamvis gravissime peccet. Et ut Vasquez habet in 3. Partem Thom. Tom. 3. disp. 171 N. 17. Si vult Consecrare in malum usum, nempe veneficiis & incantationibus, &c. Consecratio ejus habet suum officium. Quod dictu quam horrendum sit judicet lector.

De dispositione corporis Rubrica habet.

Si quis non est jejunus post mediam noctem, etiam post sumptionem solius aquæ, vel alterius potus aut cibi, per modum etiam medicinæ, & in quantumcunque

la Rubrique n'en met aucunes qui empêchent la Conſécration : Car elle dit au contraire.

Si quelque excommunié, ſuſpendu ou dégradé, célébre la Meſſe, le Sacrement ſe fait, quoy que le Celebrant péche griévement. Et comme le dit Vaſquez dans la troiſiéme Partie ſur Thomas d'Aquin, Tome troiſiéme, Diſp. 171. N. 17. Si le Prêtre veut Conſacrer pour un mauvais uſage, à ſçavoir, pour empoiſonnemens & enchantemens, la Conſécration ne laiſſe pas d'avoir ſon effet. Choſe à mon avis la plus épouvantable qui ſe puiſſe dire.

Quand à la diſpoſition du corps, la Rubrique dit cecy.

Si le Prêtre n'eſt pas à jeun aprés minuit, ou qu'il ait ſeulement pris de l'eau, ou beu, ou mangé quelqu'autre choſe, quoy que ce ne fût que par maniere de medecine,

tumcunque parva quantitate, non poteſt celebrare.

Nec ſi ſit Multilatus in Membris, Vid: Caſtratione, Amputatione Digitorum, &c.

& en tres-petite quantité, il ne peut celebrer.

Et il ne le peut faire non plus, s'il luy manque quelqu'un de ſes membres : comme par exemple, s'il eſt châtré, ou s'il a perdu des doigts néceſſaires à ſon Office, *&c.*

VOila Lecteur, ce que la Rubrique porte de plus eſſentiel. Je te demande à preſent, ſi l'on peut croire que la Tranſubſtantiation devant être accompagnée de circonſtances ſi étranges, ſi impoſſibles, & ſi contradictoires, Meſſieurs de l'Egliſe Romaine, peuvent jamais être aſſeurés, que leur Sacrement ſe faſſe. Cela eſt aſſeurement impoſſible, veu ce que deſſus ; & le Cardinal Bellarmin même le confeſſe franchement, au Livre troiſiéme de la Juſtification,

Justification, Chap 8. en ces mots, *Nul ne peut être certain de certitude de Foy, qu'il reçoit un vray Sacrement, veu que le Sacrement ne se fait point sans l'intention du Ministre, & que nul ne peut voir l'intention d'autruy.* Ce qui étant ainsi reconnu, & que Dieu deteste l'Idolatrie, plus que tous les autres pechés, comme ils l'avoüent eux mêmes, peut on assés s'étonner que Messieurs de Rome, s'opiniatrent comme ils font, à imposer au monde, la croyance d'une telle Doctrine, & qu'ils l'imposent, comme nôtre Autheur le dit, sous des peines si grandes, que celles d'une mort temporelle, & de la damnation éternelle. Et peut-on enfin blâmer nos Péres, d'avoir quitté la Communion d'une Eglise, où le danger d'Idolatrie est

Neque potest quis esse Certus Certitudine fidei se percipere verum Sacramentum, cum Sacramentum non conficiatur sine intentione Ministri, & intentionem alterius nemo videre possit. Lib. 3. de Justificat. Cap. 8.

eſt ſi grand, qu'il leur eſt preſque impoſſible de n'y pas tomber tous les jours, & de ne ſe trouver pas à tout heure par conſequent, dans un perpetuel péril de leur Salut éternel.

FINIS.